

PROCEDES INDUSTRIELS

12 JUIN 2012

Communauté d'Agglomération de Niort

Territoires de vie

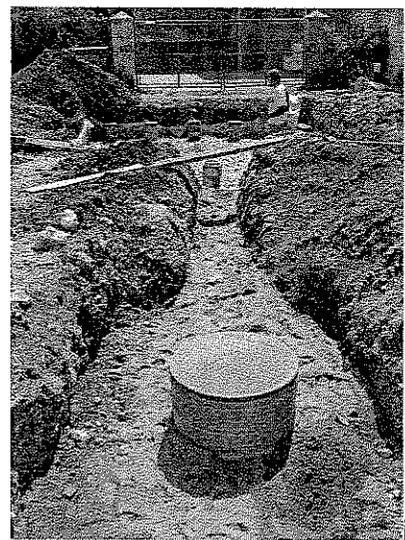
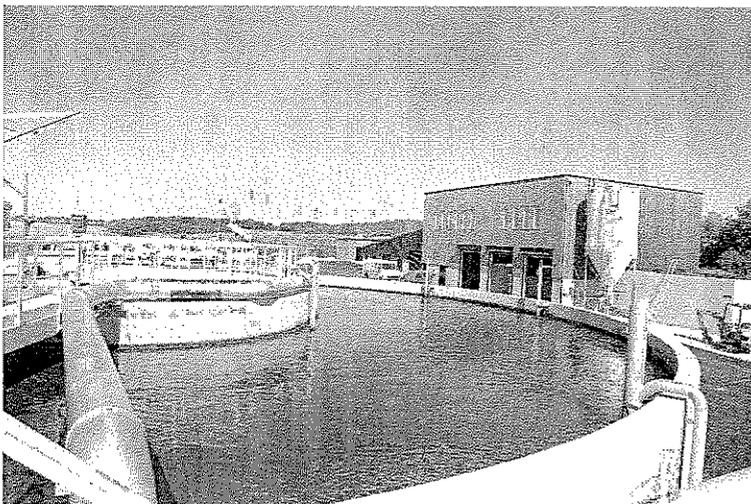
RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Exercice 2011

(Décret n°2007 – 675 du 2 Mai 2007)



28, rue Blaise Pascal – B.P 193 79006 NIORT CEDEX
Tél. : 05 49 78 91 30

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 27 JUIN 2011

Objet : *rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement*

Monsieur MORISSET, Vice-président expose,

Après examen par le Bureau,

Après avis de la commission consultative des services publics,

Conformément au décret n°96.635 du 6 Mai 1995, pris en application de *la loi BARNIER du 2 Février 1995, conformément au décret 2007 – 675 du 2 Mai 2007*, je vous présente le rapport annuel de l'exercice 2010 portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public au service assainissement et dans chaque mairie des communes de l'agglomération, pour consultation.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir autoriser le Président ou Vice-président à approuver ce rapport.

LE CONSEIL
ADOPTE

Le Vice-président,

Jean-Luc MORISSET

Sommaire

Pages

A) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE ASSAINISSEMENT	5
1) FICHE D'IDENTITE DE LA CAN/SERVICE ASSAINISSEMENT	6
2) QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT ?	6
3) LES RESPONSABILITES DE LA COLLECTIVITE ET DU PARTICULIER	9
4) L'ORGANISATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CAN	9
5) LES STATIONS D'EPURATIONS D'EPURATION DE LA CAN	13
6) LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA CAN ^(DD A7)	14
B) LA CHAINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : ELEMENTS TECHNIQUES	17
1) LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES EQUIPEMENTS GERES	17
a) <i>Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées</i>	17
b) <i>Le système d'épuration des eaux</i>	19
c) <i>Le poste de pompage des eaux usées</i>	24
d) <i>Production et traitement des boues</i>	24
e) <i>Autres produits</i>	25
f) <i>La gestion des déchets</i> ^(DD A7)	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2) LA POPULATION ET SON RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF	28
3) L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
4) 3. LES ASTREINTES	33
C) LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT	34
1) LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	34
2) EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU SOUMIS A LA REDEVANCE	35
3) SERVICES ET SENSIBILISATIONS ^(DD A7)	36
D) LE BUDGET, INDICATEURS FINANCIERS ET INVESTISSEMENTS	36
1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	36
a) <i>Les dépenses</i>	36
b) <i>Les recettes</i>	36
2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	37
a) <i>Les dépenses</i>	37
b) <i>Les recettes</i>	37
3) INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE. ^(DD A7)	38
E) LES TRAVAUX	38
1) TRAVAUX ACHEVES	40

LISTE DES ANNEXES

Pages

A1 - GLOSSAIRE GLOSSAIRE	44
A2 – CARTE DES STATIONS D'EPURATION	48
A3 - ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUTO SURVEILLANCES	50
A4 - FACTURATION	55
A5 - LEGISLATION LEGISLATION	60
A6 - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	63
A7 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ^(DD A7)	65
A8 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	71

A) Présentation générale du service Assainissement

Le présent rapport a pour objet de présenter le service assainissement et de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2011 selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adresse :

Communauté d'Agglomération Niortaise SERVICE ASSAINISSEMENT

140, Rue des Equarts
79006 NIORT CEDEX
☎ 05.49.04.13.76

Vos interlocuteurs privilégiés :

M. MORISSET, Vice-président de la CAN

☎ 05.49.78.91.30

Doris HAFFOUD, Directrice du service Assainissement

☎ 05.49.04.13.76

Gaël SAINT-GERMAIN, Directeur adjoint

☎ 05.49.04.13.79

Fabrice GAUREAU, Responsable administratif et financier

☎ 05.49.04.69.64

Ouverture au public :

Nos bureaux vous accueillent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Activités générales et missions du service :

Le service assainissement de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN) est géré en régie directe. Il est chargé de la collecte, de l'acheminement et du traitement des eaux usées : pour cela, il assure la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration et des postes de pompage des 29 communes de l'agglomération.

Le service assainissement assure également une grande partie de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (études et suivi des travaux) effectués sur les communes de la CAN.

Il se charge aussi de l'instruction des dossiers de mise en place des filières d'assainissement non collectif et de leur contrôle sur les communes ou les quartiers ne possédant pas de système collectif.

1) Fiche d'identité de la CAN/service assainissement

- ◆ Création : 1^{er} janvier 2000
- ◆ Nombre de communes : 29
- ◆ Superficie : 52 km²
- ◆ Longueur globale des réseaux d'assainissement : 660
- ◆ Longueur globale des réseaux d'eaux pluviales (hors unitaire) : 130 km (Niort, Arçais, Sciecq et Epannes)
- ◆ Nombre de station d'épuration (STEP) : 14
- ◆ Nombre d'abonnés desservis par le réseau collectif : 39 738

En tant qu'EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'Agglomération Niortaise assure la compétence assainissement pour les 29 communes la composant. Parmi elles, 16 communes bénéficient d'assainissement collectif (total ou partiel) ; sur les autres communes les eaux usées sont traitées dans des filières d'assainissement autonome.

2) Qu'est-ce que l'assainissement ?

La communauté d'Agglomération de Niort assure la compétence « assainissement » pour les 29 communes qui la composent (*Aiffres, Amuré, Arçais, Bessines, Le Bourdet, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prieure, Prin-Deyrançon, La Rochénard, St Gelais, St Georges de Rex, St Hilaire la Palud, St Maxire, St Rémy, Sansais, Sciecq, Thorigny, Usseau, Vallans, Le Vanneau, Villiers en Plaine et Vouillé*).

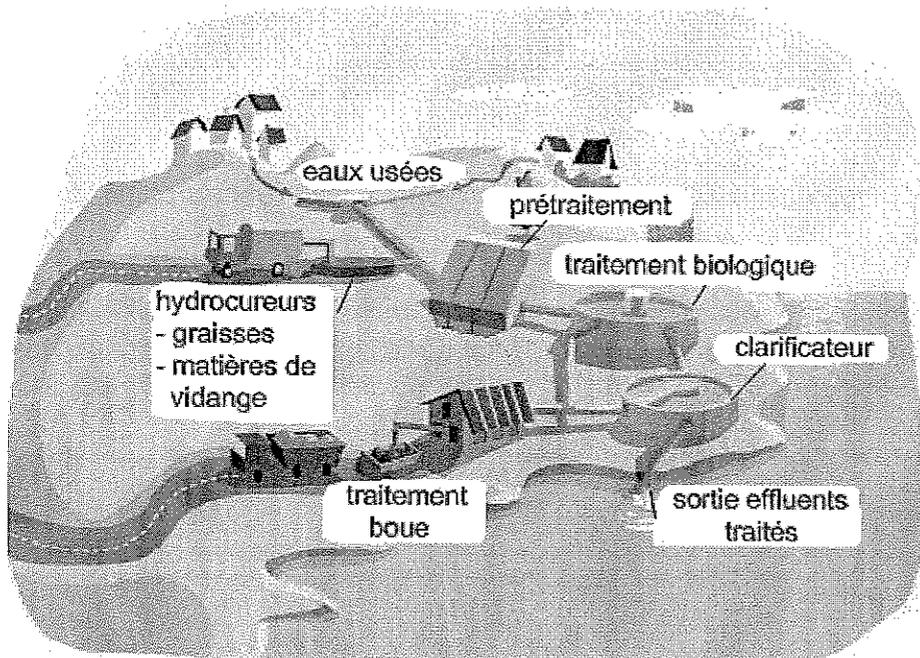


Pour nos besoins quotidiens (douches, WC, lave-linge, vaisselle...), nous produisons tous des eaux usées qui doivent être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 prévoit une obligation générale d'assainissement sur le territoire de chaque commune.

Le plan de zonage de l'assainissement répartit les foyers du territoire en 2 types d'assainissement, collectif et non collectif.

- ◆ *L'assainissement collectif* consiste en la réalisation des collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété ; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

L'assainissement collectif est privilégié en zone urbaine ; en zone rurale, l'assainissement collectif n'est réalisé que si l'assainissement autonome est impossible (exiguïté des terrains, inadéquation des sols...)

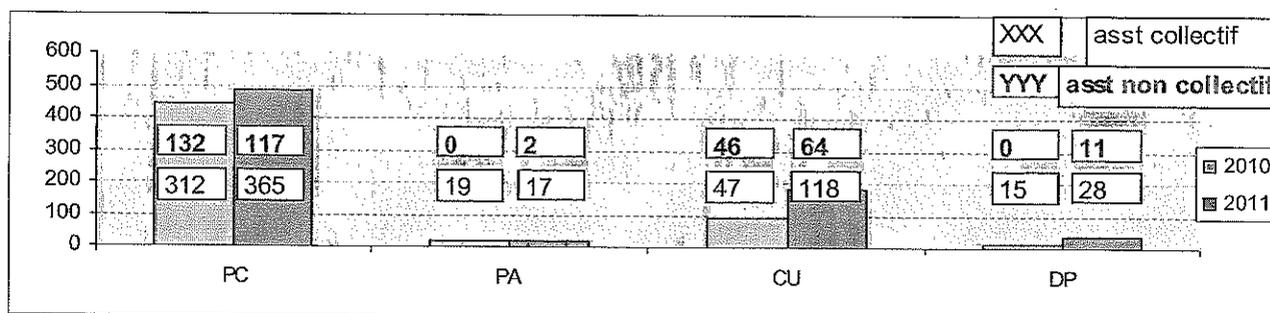


Dans le cadre de marchés de travaux, 596 nouveaux branchements ont été réalisés, soit 3 fois plus qu'en 2010.

Les extensions de réseaux d'eaux usées ont concerné un linéaire global de 9 600 mètres, essentiellement sur les communes de St-Maxire, Arçais, Epannes, Saint Gelais et Echiré auxquels s'ajoutent 60 mètres de réseau renouvelé à Niort. Ont également été réalisés 7 000 mètres de réseaux de refoulement (essentiellement à Arçais et Frontenay Rohan Rohan), en liaison avec la mise en place de la nouvelle station d'épuration communale d'Arçais et la desserte d'Epannes, Amuré (La Gorre) et Frontenay Rohan Rohan (le Pont). La longueur totale des réseaux est passée de 650,15 à 666,65 km (soit 59,6 abonnés par km, contre 59,92 en 2010).

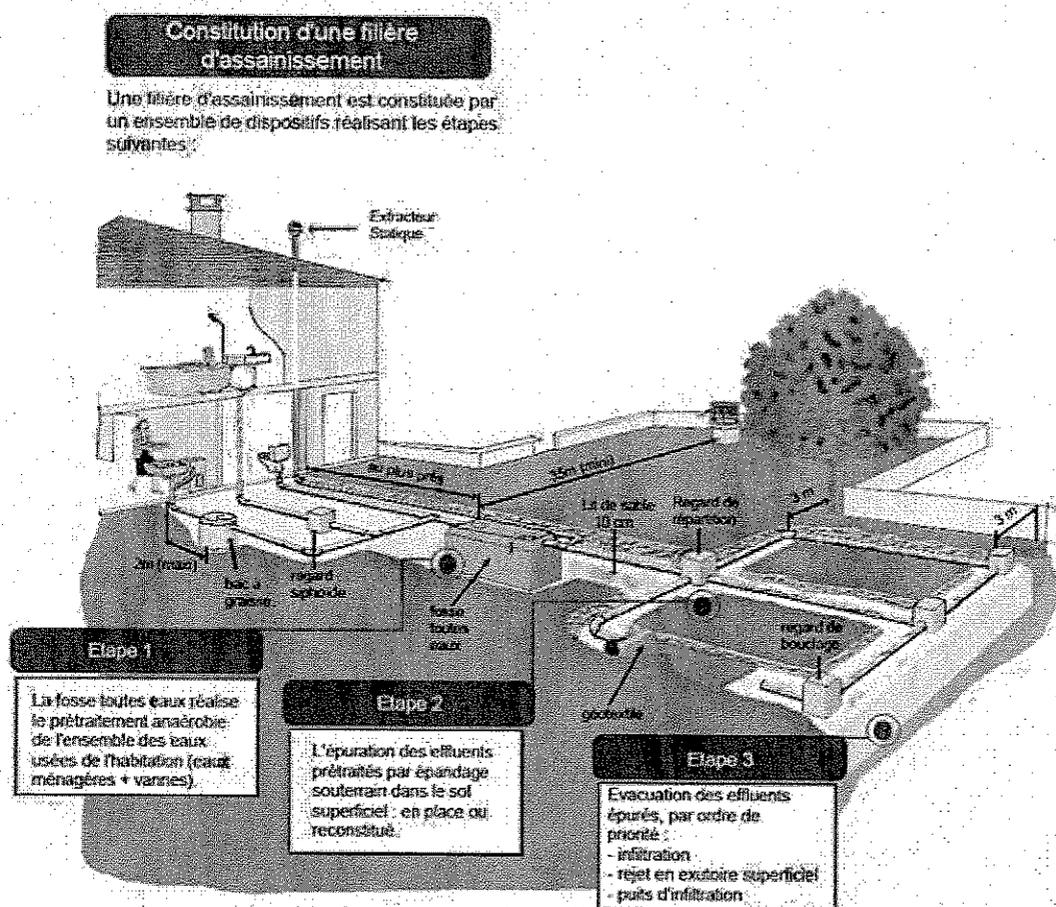


Les agents du service ont étudié 365 permis de construire, 118 certificats d'urbanisme, 28 déclarations préalables et 17 permis d'aménager dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme en assainissement collectif, soit une très nette hausse par rapport à 2010.



Ils ont vérifié la conformité du raccordement de 1244 branchements au réseau collectif.

- ♦ *L'assainissement autonome* (ou non collectif) est à la charge du particulier qui doit installer dans sa propriété un équipement adapté, à savoir en général une fosse toutes eaux (dispositif de pré traitement), un filtre à sable ou des tranchées drainantes (dispositif de traitement).



Pour l'assainissement autonome, les missions de la régie consistent à contrôler les installations neuves et existantes, et à conseiller les particuliers sur les installations.

Plusieurs modifications de la réglementation (arrêtés du 7 septembre 2009, loi Grenelle II, agrément de nombreuses filières d'assainissement non collectif nouvelles) ont un impact sur l'activité de la cellule.

Ils ont procédé à l'étude de 117 dossiers de permis de construire et réhabilitation d'assainissement non collectif, 64 certificats d'urbanisme. Ils ont contrôlé 526 installations d'assainissement autonome existantes, dont 165 dans le cadre de ventes d'immeubles (soit 3 fois plus qu'en 2010). Ceci est dû à l'obligation de diagnostic de l'assainissement non collectif, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011, en cas de vente. Ils ont également réalisé 175 études (132 en 2010) et contrôlé la réalisation de 126 installations neuves.

	diagnostics globaux	diagnostics vente non individualisé	total diagnostics	Etudes
2009			190	146
2010	222	68	290	132
2011	361	165	526	175

3) Les responsabilités de la collectivité et du particulier

La collectivité :

Dans chaque commune de l'agglomération, la CAN est responsable de l'assainissement. Pour les zones relevant de l'assainissement collectif, elle finance les réseaux, la partie publique des branchements, les stations d'épuration ainsi que le fonctionnement du service.

Pour les zones relevant de l'assainissement autonome, elle donne son avis sur les filières de traitement à mettre en place, assure leur contrôle ainsi de leur entretien.

Le particulier :

En cas d'assainissement collectif : il doit se raccorder dans le 2 ans suivant la création du réseau et s'acquitter de la redevance assainissement.

En cas d'assainissement autonome, le particulier doit posséder un dispositif d'assainissement en bon état de fonctionnement qui doit être entretenu régulièrement (vidange tous les 4 ans préconisée).

4) L'organisation du service assainissement de la CAN

Moyens humains

Le service assainissement de la CAN comprend une soixantaine d'agents qui gère l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le service se répartit en plusieurs cellules :

- ◆ UNE DIRECTION qui assure la coordination générale des activités du service, établissent et suivent le budget, s'occupent plus directement des dossiers concernant les nouvelles stations d'épuration, des schémas ; études et zonages d'assainissement ainsi que des projets stratégiques et des études prospectives.
- ◆ UNE CELLULE PROJETS ET TRAVAUX chargée de l'établissement des plans, des projets, dossiers de consultation et de la surveillance des travaux confiés aux entreprises, ainsi que de la conformité des raccordements aux réseaux collectifs, de la définition et du contrôle des filières d'assainissement autonomes et des dossiers d'urbanisme.

- ◆ UNE CELLULE ADMINISTRATIVE assurant le secrétariat du service, la comptabilité, la gestion des abonnés, la facturation de la redevance d'assainissement, la gestion de l'assainissement non collectif, la facturation des branchements et de la PRE, le suivi des conventions de rejets, subventions, sinistres et contentieux, l'instruction des demandes notariales.
- ◆ UNE CELLULE D'EXPLOITATION des équipements (stations d'épuration et réseaux). Elle est installée sur le site de la nouvelle station d'épuration de Niort. Elle entretient 15 stations d'épuration dont la capacité varie entre 60 et 80 000 EH (Equivalent-Habitants). Elle exploite 166 postes de pompage relevant les eaux dans les points bas, un linéaire de réseaux d'eaux usées de plus de 650 km, ainsi que 130 km de réseaux d'eaux pluviales à Niort, Arçais, Sciecq et Epannes.

Le personnel d'exploitation procède aux dépannages, réparations, surveillance, analyses des eaux des stations d'épuration et postes de pompage, et au renouvellement du matériel. Les électromécaniciens ont procédé à 798 interventions au total (dont 201 pour la station de GOILARD) ainsi qu'au renouvellement d'équipements sur 10 postes de refoulement en régie. Ils ont également équipé 14 postes en télégestion.

Le renouvellement des pompes, prioritairement dans des secteurs où elles se bouchaient régulièrement, a permis de limiter les interventions curatives ; elles représentent cependant toujours **un quart** des interventions curatives. La mise en service de la STEP de Pelle Chat et des modifications sur le STEP de Goilard ont permis de réduire les interventions tant sur Goilard (201 au lieu de 280 en 2010) et sur les anciennes d'épuration (Echiré, Chauray), devenues vétustes.

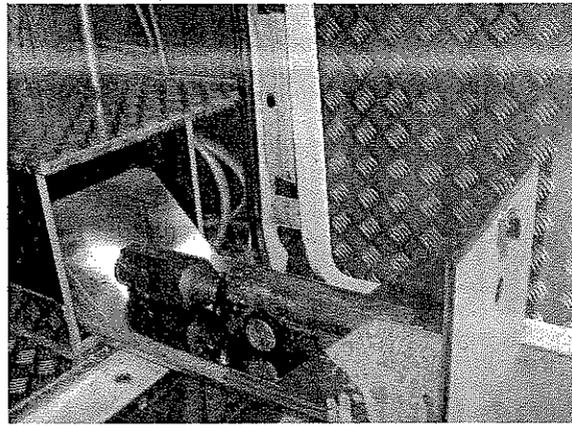
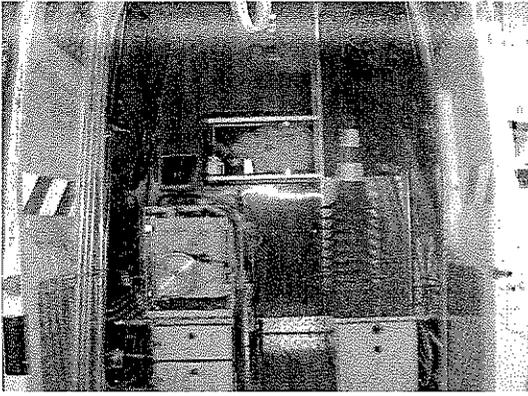
Les équipes d'égoutiers ont effectué des campagnes de curage préventif sur 66 km de réseaux (10% des réseaux), 454 interventions de débouchage (réseaux, branchements), la vidange des sables et ouvrages, l'entretien des ouvrages pluviaux à Niort, Epannes, Arçais, Sciecq.

Une astreinte composée d'un cadre, d'un électromécanicien et de deux égoutiers a assuré 537 heures d'interventions (603 en 2010) en dehors des horaires de travail, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

Les moyens techniques du service :

Pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages, le service dispose de :

- 5 poids lourds pour aspiration et hydrocurage
- 2 camions benne
- Des fourgons d'intervention pour les électromécaniciens, les serruriers et les équipes d'exploitation des stations.
- Un système d'hydrocurage léger sur remorque
- 13 véhicules légers pour les déplacements liés à l'activité du service
- Une caméra d'inspection et d'enregistrement vidéo (permettant des inspections du diamètre 200 à 600) ainsi qu'un véhicule adapté pour ces interventions et une caméra d'inspection des branchements.



Les réparations, les remplacements de pompes et divers matériels ainsi que les travaux de serrurerie sont effectués, en général, à l'atelier de la station d'épuration de Niort.

En 2011, les équipements de diffusion d'air des 2 bassins biologiques de la station d'épuration de Goilard ont été renouvelés en régie, représentant 370 heures de main d'œuvre (égoutiers, serruriers, électro-mécaniciens). Un bassin a été réalisé en mai et le 2^{ème} en octobre.

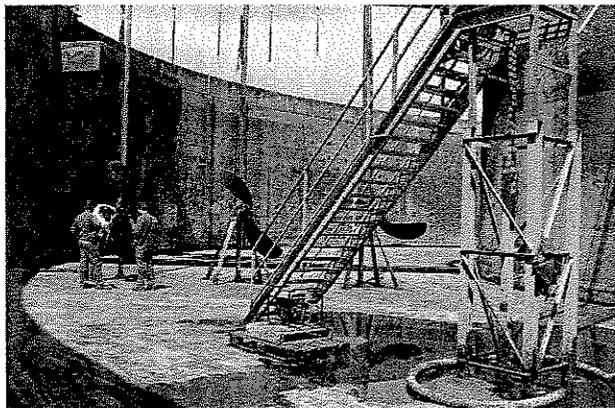
Décapage



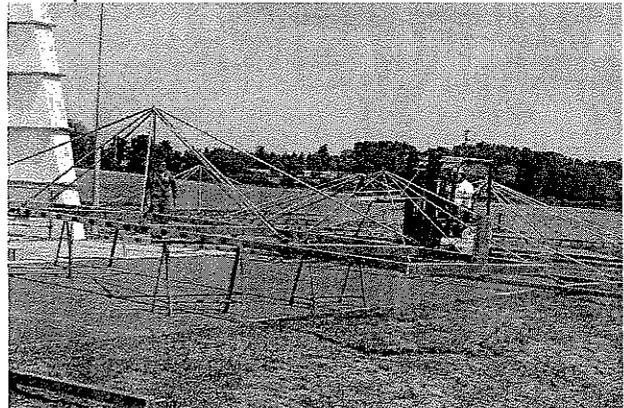
enlèvement dépôts



Maintenance curative



remplacement des diffuseurs





Tests diffuseurs après repose



intervenants

5) Les stations d'épurations d'épuration de la CAN

(c. f annexe 2 et 3)

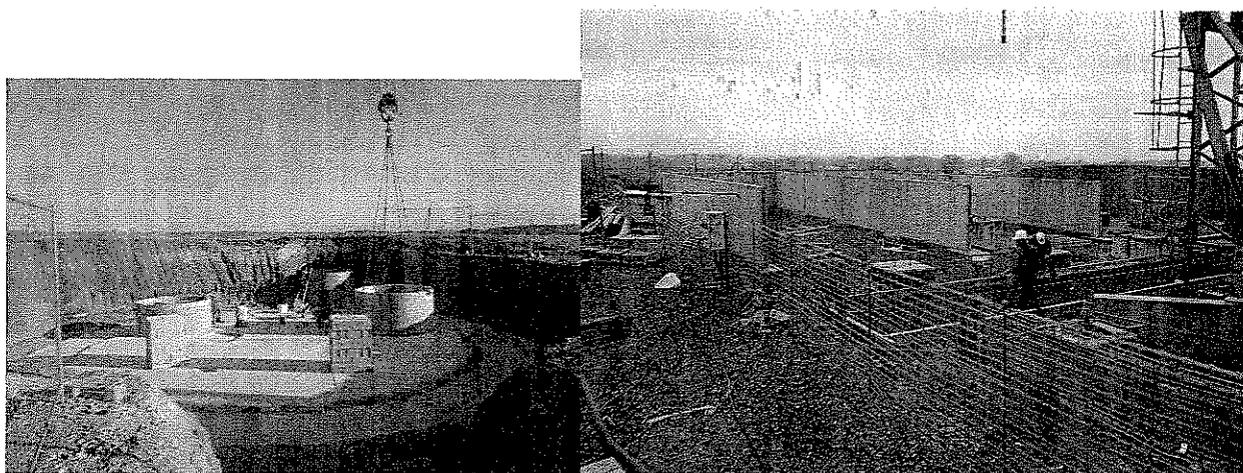
Actuellement, le service assainissement de la CAN exploite 14 stations d'épuration toutes gérées en régie. Leur capacité varie entre 60 et 80.000 EH (Equivalent-Habitant).

L'objectif d'une station d'épuration

Une station d'épuration sert à purifier les eaux que nous utilisons puis rejetons et qui sont chargées de toutes sortes de pollutions (organique, azotée, phosphorée...). Ces eaux usées comprennent d'une part l'eau rejetée quotidiennement par les usagers (eaux domestiques) mais aussi les eaux résiduelles des usines, entreprises, commerces... et d'autre part les eaux usées et pluviales collectées dans les réseaux unitaires.

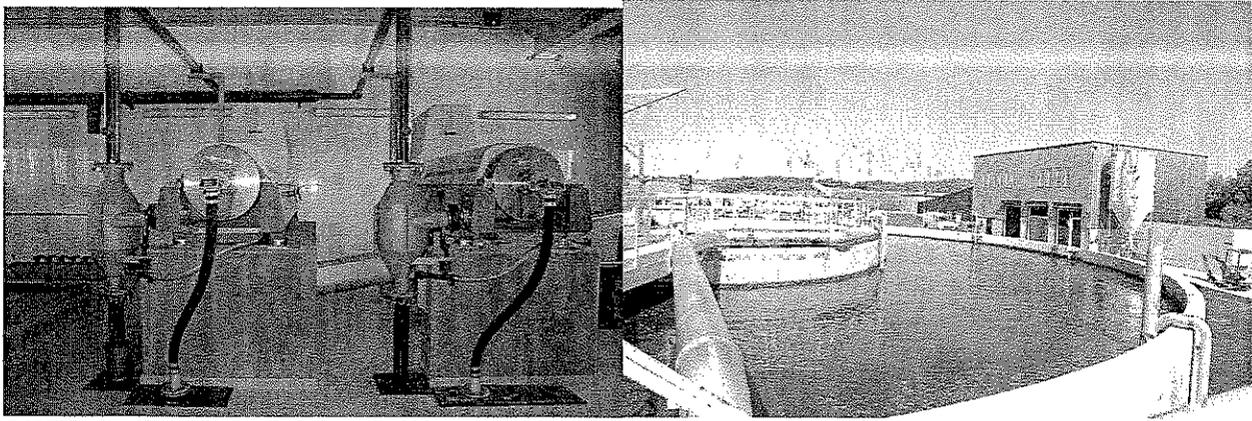
De nouvelles stations d'épuration à Niort, Frontenay-Rohan-Rohan, St Gelais

Les nouvelles normes européennes de rejet des eaux usées ont conduit la collectivité à construire de nouvelles stations d'épuration plus performantes dans l'élimination de l'azote et du phosphore en partie responsables de la prolifération d'algues dans les rivières (Sèvres Niortaise, GUIRANDE...). C'est le cas par exemple de la station d'épuration de Niort, qui était en fonctionnement depuis 1963 au quai Métayer, et ne pouvait, pour des raisons techniques répondre aux nouvelles normes de rejet. C'est donc dans un souci de protection de son environnement que la CAN a décidé de lancer d'importants programmes de travaux d'assainissement sur les communes de Niort, Frontenay-Rohan-Rohan, Chauray, Echiré et St Gelais. De même, les communes de St Maxire et Arçais sont situées en zones sensibles (périmètre de protection de captage pour St Maxire, Marais Poitevin pour Arçais) ; leur assainissement (STEP, réseaux) est également en cours.



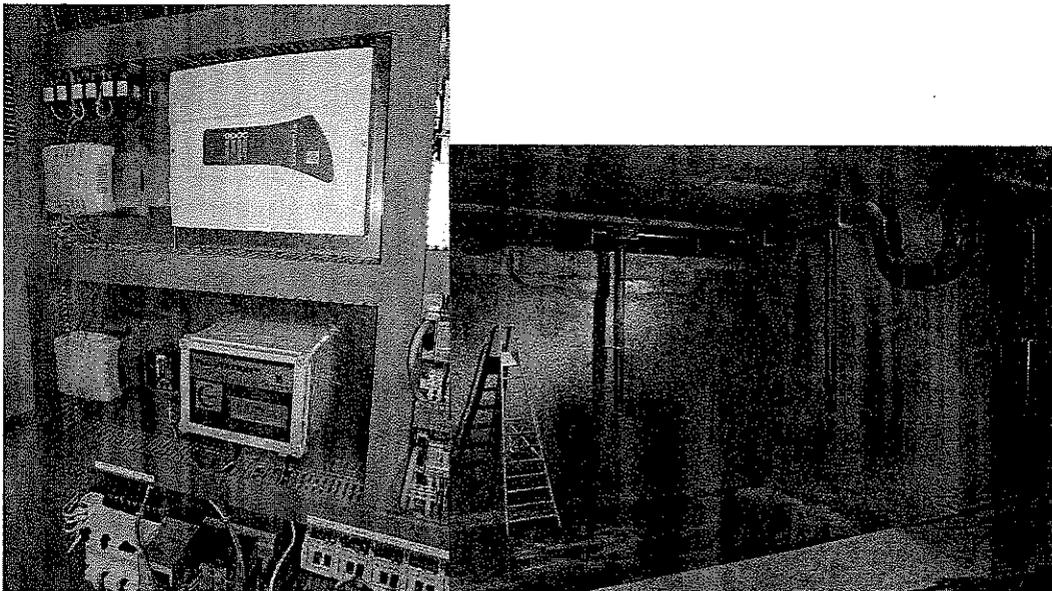
Chantier STEP Saint Maxire

La station d'épuration de Pelle Chat a été mise en service en avril 2011 et inaugurée en septembre ; elle traite les eaux usées des communes de Chauray, Echiré, St-Gelais et Cherveux.



STEP Pelle Chat

Afin d'améliorer la collecte, des équipements de métrologie ont été mis en service à Niort, Aiffres et Mauzé sur le Mignon, ainsi qu'un bassin de stockage de 3 000 m³ des eaux usées et pluviales sous le parking du Moulin du Milieu.



Armoire commande métrologie Bassin enterré parking du moulin du milieu

Le montant des investissements consacrés aux réseaux, stations et bassin de stockage s'est élevé à **9,42 M€ TTC**. Le service Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces travaux.

6) Le développement durable à l'échelle du service assainissement (DD A7)

De part sa fonction, le service assainissement de la CAN est un acteur direct qui a pour objectif la préservation de l'environnement.

Le service assainissement de la CAN adapte au mieux les méthodes de traitement des eaux usées de façon locale et donne une priorité aux méthodes biologiques (et non chimique lorsque cela est possible). La qualité des cours d'eaux et des rejets de STEP est suivie régulièrement par auto-contrôle, et prestations de vérification externalisées.

Le traitement de l'azote et du phosphore est systématique pour limiter les risques d'eutrophisation. Plusieurs rapports annuels sont édités sur les activités et les services de la chaîne d'assainissement de la CAN. Les bilans font l'objet de délibérations ainsi que les

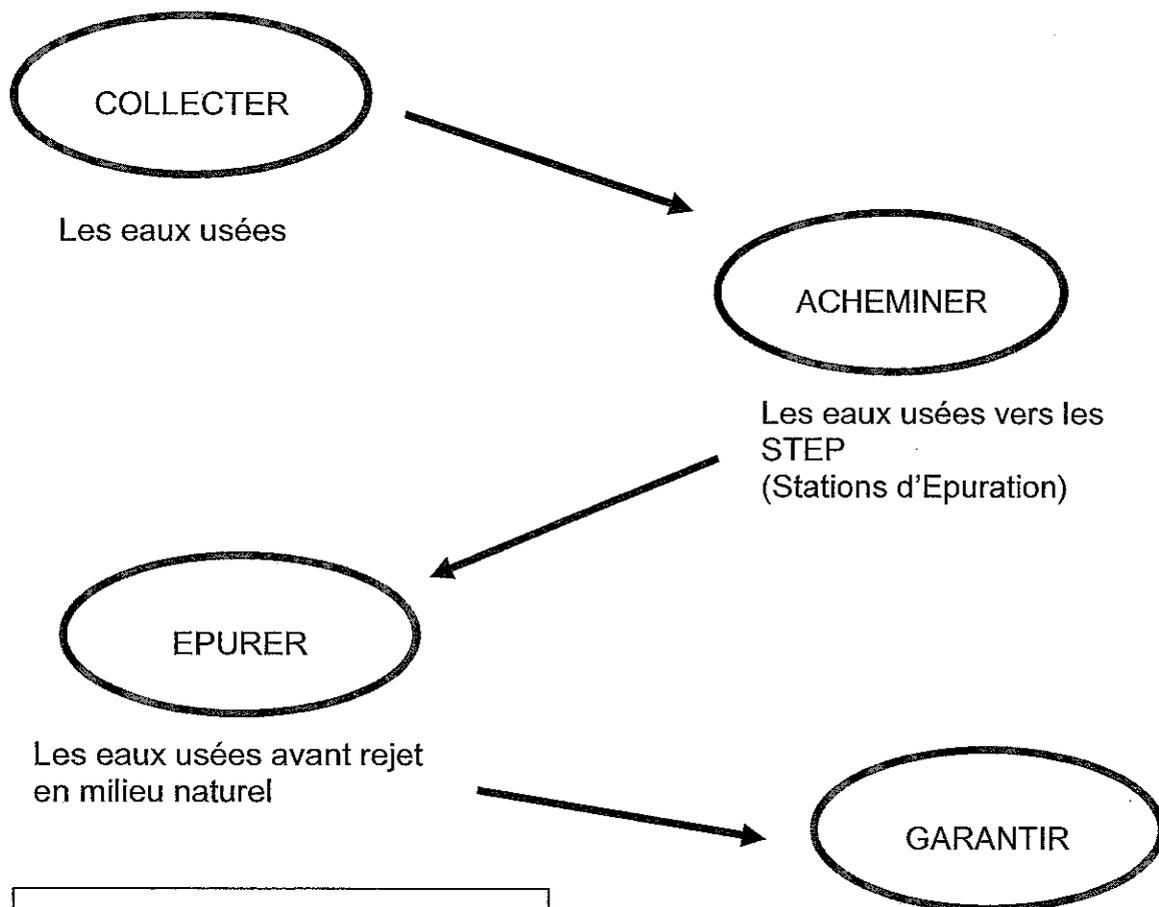
données et indicateurs qui sont consultables par le grand public sur le site Internet de la CAN.

En plus des services conventionnels liés à ses missions, le service assainissement investit et prend d'ores et déjà des mesures pour limiter sa consommation d'énergie, pour valoriser les déchets et sensibiliser le grand public quant à la préservation de la qualité des cours d'eaux et à l'importance de l'assainissement.

Le présent rapport comporte les informations à propos des actions sur le fonctionnement, les réseaux ainsi que les investissements, la sensibilisation et les services menés par la CAN en faveur d'un développement durable, tous ces points seront indiqués par l'indice ^(DD A7) et sont détaillés dans l'annexe **A7 Indicateur de développement durable**.

Service Assainissement

Ses missions



- ◆ Branchements au réseau
- ◆ Contrôles
- ◆ Plans réseaux
- ◆ Travaux
- ◆ Entretien du réseau
- ◆ Diagnostic
- ◆ Maintenance et entretien des postes de relèvement
- ◆ Maintenance et entretien des STEP
- ◆ Suivi qualité épuratoire
- ◆ Mise en place et suivi conventions de rejet

B) La chaîne d'assainissement des eaux usées : éléments techniques

1) Les caractéristiques principales des équipements gérés

a) Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées

La Communauté d'Agglomération de Niort assure en régie directe la collecte et le traitement des eaux d'origine domestique ou industrielle de 16 communes où un réseau d'assainissement existe (Arçais, Aiffres, Bessines, Chauray, Coulon, Echiré, Frontenay Rohan Rohan, Magné, Mauzé sur le Mignon, Niort, Saint-Gelais, Saint Hilaire La Palud, Saint-Rémy, Sansais, Sciecq et Vouillé) par l'intermédiaire de réseaux collectifs de 2 types :

- ◆ *Le réseau unitaire* appelé communément « tout à l'égout » : cet ancien type de réseau reçoit indistinctement les eaux usées et pluviales mais en période de pluie de système possède l'inconvénient de surcharger hydrauliquement les stations d'épuration et de rendre plus délicates les opérations de traitement des eaux usées car il diminue la charge organique. Ce type de réseau existe sur le bassin centre ville de Niort et sur les communes de Mauzé et Aiffres.
- ◆ *Le réseau séparatif* : il s'agit de 2 réseaux posés en parallèle, le 1^{er} reçoit les eaux usées qui sont dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées, le 2nd accueille les eaux pluviales qui sont directement déversées dans les rivières sauf sur certains sites sensibles où les 1^{ères} eaux de pluie vont en station d'épuration car elles sont chargées en hydrocarbures et autres polluants (bassin de pollution implantés sur certains secteurs sensibles, bassin du Lambon à Niort par exemple).

Cette formule est très développée depuis une trentaine d'années car ce procédé rend plus facile les opérations de traitement des eaux usées. Actuellement, tous les nouveaux systèmes d'assainissement collectifs mis en place sont réalisés en réseau séparatif. La plupart des communes de la CAN sont équipées en réseau séparatif.

Le service en régie (ou par l'intervention d'une entreprise externe) examine et réalise des diagnostics des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour un suivi régulier et une maintenance ciblée dans un objectif de gestion à long terme ^(DD A7)

Actuellement plus de 7.000.000 m³ d'eaux usées sont collectées grâce à une longueur globale de plus de 660 km de réseaux collectifs (hors branchements) qui se répartissent de la façon suivante entre les communes de l'agglomération :

LONGUEUR GLOBALE DES RESEAUX COLLECTIFS (en Km)

COMMUNES	2002	2008	2009	2010			Conformité Collecte	2011		
				Collecte	Refoulement	Total		Collecte	Refoulement	Total
Aiffres *	22,2	33.5	33.5	29	4.5	33.5		29,4	4.5	33.9
Arçais *	1	1,6	1.6	3.5	0.12	3.62		5.3	2.7	8
Bessines *	3,4	15.2	15.2	10	5.2	15.2		10	5.2	15.2
Chauray *	36	51.2	52	44.4	7.9	52.3		44.5	7.9	52.4
Coulon	6,5	6,75	7	7	Inclus	7		7	Inclus	7
Echiré *	11	17.6	20.1	17.4	2.9	20.3		17.8	3.2	21
Epannes								0.9	0.2	
Frontenay Rohan Rohan *	15	16.5	18.5	15.5	3	18.5		15.6	6	21.6
Magné *	14,4	35.1	35.1	26.8	8.3	35.1		26.8	8.3	35.1
Mauzé sur le Mignon *	17	30.9	30.9	29.4	1.5	30.9		29.4	1.5	30.9
Niort *			339.9							
Séparatif Unitaire	419	338.5		306.37	34.5	340.9		306.7	34.5	341.2
St-Gelais Collecte rejet	9		17.5	12.09	5.5	17.6		12.8	5.5	18.3
St-Hilaire la Palud *	7	14.2	14.2	11.6	2.6	14.2		11.6	2.6	14.2
St-Maxire		624.4	1.9	4.6	4.5	9.1		7.4	5.4	12.8
St-Rémy *	2,5	12.9	12.9	9.7	3.2	12.9		9.7	3.2	12.9
Sansais	0.95	2	2	2		2		2		2
Sciecq		5.95	5.95	4.05	1.9	5.95		4.05	1.9	5.95
Vouillé *	18	32.2	32.2	25.8	6.4	32.2		25.8	6.4	32.2
Total :	582,95	624.4	640.4 5	559.2	92.02	651.2		568.7	99	666.7

* Valeurs réévaluées informatiquement en 2009.

L'entretien des réseaux d'assainissement est assuré par les agents de salubrité du service (ou égoutiers) qui procèdent à diverses interventions pour débouchage des branchements et réseaux (424 interventions en 2011, 525 en 2010, 279 en 2009). Ils ont procédé par ailleurs au curage d'entretien préventif de 62 km de réseaux (66 km en 2010, 38 km en 2009, 20 km en 2008), en divers endroits). Enfin, ils ont également effectué l'entretien régulier des sabliers et des bassins de décantation, dégrillages, poste de pompage, ouvrages des stations d'épuration.

Ils ont également réalisé des passages caméra sur plus de 11 km de réseau, afin de connaître l'état des réseaux et les besoins de renouvellement, réparations.

Ceci représente 4102 jours-hommes (3980 en 2010, 3704 en 2009, 4083 en 2008,) et 1041 jours véhicules (1258 en 2009, 1204 en 2008).

Ils ont effectué 160 heures (175 en 2010, 170 en 2009 150 en 2008) d'interventions en astreinte.

L'entretien des espaces verts a représenté 179 jours de travail (149 en 2010 et 122 en 2009), auxquels s'ajoutent 27 133 € de prestations réalisées par EIVE (28370 en 2010, 15018 en 2009). Cet accroissement est essentiellement dû à l'entretien du site de Goillard, démarré en 2010.

b) Le système d'épuration des eaux

• Type et capacité des principales stations d'épuration

Les eaux usées collectées à travers le réseau d'assainissement (séparatif et unitaire) sont dirigées vers les stations d'épuration gérées par la CAN dont les principales présentent les capacités suivantes :

DESIGNATION STATION	DATE DE MISE EN SERVICE	TYPE D'EPURATION	MILIEU RECEPTEUR	CAPACITE EN EH (1)	p204.3	p205.3	p206.3
					Equipements épuration	Performance ouvrage	Boues
					Conformité aux Prescriptions 3 Juin 94/2 Mai 2006		
Arçais	2004	Boues activées	Fossé	150	Sans objet		100%
Aiffres	1988	Boues activées	La Guirande	4200			«
Chauray	1973	Boues activées + lit bactérien	La Sèvre Niortaise	4500			«
Coulon	1979	Boues activées	La Sèvre Niortaise	1660			«
Coulon – la roche avane		Décanteur – Digesteur + épandage			Sans objet		«
Echiré	1976	Boues activées	La Sèvre Niortaise	4330			«
Frontenay-Rohan-Rohan	1977	Boues activées	Bief Chabot	1500			«
Frontenay-Rohan-Rohan	2009	Boues activées	Guirande	5800			«
Magné	1995	Boues activées	La Sèvre Niortaise	3600			«
Mauzé sur Le Mignon	1992	Boues activées	Le Mignon	3500			«
Niort Goillard	2006	Boues activées	La Sèvre Niortaise	80000			«
Niort (La Tranchée)	1992	Boues activées	Ruisseau du Puits des filles	300	Sans objet		«
Saint Gelais (Pelle Chat)	2011	Boues activées	La Sèvre Niortaise	24000			«
Saint Gelais	1980	Lit bactérien F.C	La Sèvre Niortaise	700	Sans objet		«
St Gelais Buisson Martin	2004	Filtre à sable	Fossé	180	Sans objet		«
Saint Gelais - Poligny	1975	Boues activées	Infiltration	60	Sans objet		«
Saint Hilaire La Palud	1980	Lagune	La Grande Rigole (canal)	1000	Sans objet		«
Saint Hilaire la Palud (La Névoire)	2007	Boues activées	fossé	180	Sans objet		«

(1) La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Les conformités p 203.3, p 204.3, p 205.3 doivent être déterminées par la police de l'eau : éléments non transmis par les services concernés.

Les réseaux des communes de Bessines, Saint Rémy, Sciecq et Vouillé sont raccordés pour le traitement sur la station d'épuration de Niort (GOILARD). Le quartier de La GARETTE à Sansais est raccordé sur la station d'épuration de Magné. Les réseaux des communes de Chauray et Echiré sont raccordés à la station d'épuration de Saint Gelais (Pelle Chat)

• **Bilans épuratoires sommaires des principales stations d'épuration**

(c.f annexe 4)

Les rendements épuratoires entre l'entrée et la sortie des stations sont, en moyenne, les suivants

Année 2011

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	96.1	99.0	97.7	85.7	82.9	97.5 %	1 défaut Azote	1.90
Arçais	150	120						1 bilan 24h realise en 2010		
Chauray (janvier-avril)	4500	5000 – charge = 4500 à 5500	87.7	91.8	88.7			44 %	2 défauts : DBO 2 défauts : MES	0.81
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	93.7	97.7	93.5	78,4 (NTK)	69.7	100 %		2.25
Echiré (janvier à avril)	4330	1800 – charge=2000 à 2600	95.2	98.2	97.1			100%		1.80
Frontenay RR	1500	2400 – charge=1200 à 1600	96.1	98,9	97,2	89.3	93.2	98.1 %	1 défaut Azote	5,17
Magné	3600	2700 – charge=1500 à 3400 ?	95.3	99.0	97.7	89.0	89.1	97.7 %	1 défaut : Phosphore	3,88
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	92,5	97,8	95,6	88.3	90.2	90 %	1 défaut : DBO 1 défaut : DCO 1 défaut : MES 1 défaut : Azote	2,21
Niort (Goilard)	80000	57750	94.5	98,1	96.4	84.4	92	97 %	13 défauts: Azote 1 défaut : Phosphore	2.50
Niort (Tranchée)	283	120						1 bilan 24h realise en 2010		
Saint Gelais (Pelle chat)	24000	8000	96	99.1	97.4	85.2	50.3	86.1 %	1 défaut : DCO 1 défaut : Azote 8 défaut : Phosphore	2.96
Saint Gelais (bourg) (janvier à avril)	700	1200						2 bilans 24h/ an (1000EH<step<2000EH)		
Saint Gelais	180	80	87.6	95.8	44.8	20.2	25.5	1 bilan 24h realise en 2010		0

Buisson Martin										
Saint Gelais - Poligny	60	20							1 bilan 24h realise en 2010	
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	83.1	92.3	78.6	77.4	63.0		2 bilans 24h/an (1000EH<step<2000 EH) 100%	0,57
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100							1 bilan 24h realise en 2010	

La station d'épuration de Saint Gelais (Pelle Chat) a été mise en service : le traitement de l'azote est très performant, celui de phosphore a été mis en route en milieu d'été 2011.

Les consommations énergétiques ont nettement augmenté pour cette nouvelle station d'épuration, car elle est loin d'atteindre sa capacité nominale (et donc l'optimal de rendement).

Après sa mise en service courant 2010, le traitement du phosphore a fonctionné de façon satisfaisante toute l'année à La Vergnée (Frontenay Rohan-Rohan). Les consommations énergétiques restent élevées (même cause que Pelle Chat)

Une « année sèche » et une réorganisation du traitement des boues à Goilard ont permis de nettement réduire la consommation énergétique, tout en maintenant la qualité du traitement. A noter que l'arrêt successif des 2 bassins biologiques (remplacement des diffuseurs fines bulles), pendant chacun plus de 2 semaines, n'a pas eu de conséquence sur le respect des rendements épuratoires.

Malgré les dépassements hydrauliques fréquents sur les stations de Coulon et Saint Hialire et assez réguliers à Aiffres, Arçais et Mauzé sur le Mignon, les résultats de traitement de ces stations sont de très bon à excellents.

Année 2010

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	95,9	98,1	98,3	79,0	81,6	97.5 %	1 défaut Azote	2,06
Arçais	150	120	95,1	95,6	88,8	85,6 (NTK)	32,2	1 bilan 24h/2 ans (step< 500 EH) 100%		0,78
Chauray	4500	5000 – charge = 4500 à 5500	86,6	94,4	90,4	37,1 (NTK)	37,0	85 %	1 défaut : DCO 3 défauts : MES 2 défauts : DBO5	1,22
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	94,4	97,0	95,1	82,0 (NTK)	65,3	97.2 %	1 défaut : MES	1,90
Echiré	4330	1800 – charge=2000 à 2600	96,0	98,9	96,7	92,6 (NTK)	42,9	100%		2,15
Frontenay RR	1500	2400 – charge=1200 à 1600	94,1	98,6	97,0	90,1	76,5	94.2 %	2 défauts : Phosphore 1 défaut Azote	5,59
Magné	3600	2700 – charge=1500	92,2	98,0	98,0	83,3	91,5	95.4 %	1 défaut DCO	3,44

		à 3400 ?								1 défaut Azote	
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	92,5	97,4	95,1	69,3	65,2	95 %		1 défaut MES 1 défaut Azote	2,88
Niort (Goillard)	80000	57750	95,3	98,3	97,1	87,0	91,3	98,7 %		6 défauts AZOTE	3,15
Niort (Tranchée)	283	120	67,5	91,4	93,3	75	25,9		1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH) 100%		5,92
Saint Gelais (bourg)	700	1200	50,7	75,3	50,2	22,7 (NTK)	22,0		2 bilans 24h/ an (1000EH<step<2000EH) 83%	2 défauts DBO5	0,75
Saint Gelais Buisson Martin	180	80	97,2	94,5	90,5	41,0	79,8		1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH)		0
Saint Gelais - Poligny	60	20	95,8	94,5	90,5	41,0	79,8		1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH) 33%	1 défaut DBO5 1 pour DCO	0,51
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	88,7	97,6	89	78 (NTK)	48,7		2 bilans 24h/an (1000EH<step<2000 EH) 100%		0,52
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100	95,3	98,1	97,9	85,0	60,4		1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH) 100 %		6,61

En 2010, on constate le maintien à un niveau élevé de la qualité du traitement de Niort, alors que le volume d'eau traité reste très élevé (environ 6 Mm³).

La station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan a été mise en service : le traitement de l'azote est très performant, celui de phosphore a été mis en route en cours d'année. Les consommations énergétiques ont nettement augmenté pour cette nouvelle station d'épuration. Elles sont également en baisse pour GOILARD.

Malgré les dépassements hydrauliques, les résultats de traitement des stations d'Aiffres, Coulon, Magné, St Hilaire la Palud (hors azote) ainsi que Mauzé sur le Mignon sont de très bon à excellents.

Le traitement des stations d'épuration de St Gelais et de Chauray est d'insuffisant à médiocre.

Année 2009

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH (p 254.3)	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3500	94,5	98,7	98,2	75,3	75,7	100 %		2,34
Arçais	150	120	97	99,6	98,2	95,8 (NTK)	60,4	1 bilan 24h/2 ans step< 500 EH 100%		0,65
Chauray	4500	5000 – charge = 5000	90	95,8	94,2	37,4 (NTK)	42	91,7 %	1 défaut : DCO/DBO 2 défaut : MES	1,11
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1000 à 1300	90,8	97,6	95,3	74,3 (NTK)	63,1	100 %		2,52
Echiré	4330	1800 – charge=2000 à	95,1	98,3	95,7	91,9 (NTK)	45,6	100%		1,91

Frontenay RR	1500	2700 1500 – charge=1600	93,5	96,8	93,3	63,3	73,5	Données SAUR non transmises		0,93
Magné	3600	2700 – charge=1200 à 2300	94,7	98,8	98,1	89,5	91,6	100 %		3,85
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000	93,8	97,8	94,7	84,8	89,5	100%		2,84
Niort (Goillard)	80000	57750	94,5	98,4	97,4	84,3	91,6	94.1%	14 défauts partiel AZOTE 1 pour DCO 9 pour PHOSPHORE	2,64
Niort (Tranchée)	283	120	99,2	99,5	99	89,8 (NTK)	55,6	1 bilan 24h/2 ans step<500 EH 100%		3,6
Saint Gelais (bourg)	700	1200	54,8	89,2	78,8	14 (NTK)	46,9	2 bilans 24h/2ans 1000EH<step<2000EH 83%	1 défaut DCO	0,81
Saint Gelais Buisson Martin	180	80	60	60	50			1 bilan 24h/2 ans step<500 EH	Pas équipé pour réaliser le bilan (doit être fait en 2010)	0
Saint Gelais - Poligny	60	20	58,1	56,8	56,3	42,5 (NTK)	19,6	1 bilan 24h/2 ans step<500 EH 33%	1 défaut DBO 1 pour DCO	8,95
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	88,7	97,6	89	78 (NTK)	48,7	2 bilans 24h/an 1000 EH<step<2000 EH 100%		0,52
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100	94,4	98,5	88,2	95 (NTK)	37,7			7,88

- ♦ **EH** : C'est la pollution théorique engendrée par un habitant. 1 Equivalent-Habitant correspond à 60 g de DBO5 ; 135 de D.C.O ; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore par jour.
- ♦ **DBO5** : Demande Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La connaissance de cette valeur permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée.
- ♦ **D.C.O** : Demande Chimique en Oxygène ; cette valeur détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.
- ♦ **M.E.S** : Matières En Suspension ; c'est la concentration en masse non soluble contenue dans un liquide
- ♦ **AZOTE** : dans les eaux usées domestiques, l'azote provient essentiellement des rejets humains physiologiques.
- ♦ **PHOSPHORE** : le phosphore des eaux usées domestiques provient des rejets physiologiques et des détergents.

Pour plus de précisions sur les termes techniques, consulter le glossaire porté en annexe.

• Evolution du débit moyen journalier (en m³ par jour)

L'évolution en moyenne des charges hydrauliques traitées sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	2005 – année sèche	2008	2009	2010	2011
Aiffres	601	880	741	767	661
Arçais	12	73	80	33	20
Chauray	718	868	819	945	927**
Coulon	282	466	433	476	406
Echiré	256	336	275	262	271**
Frontenay-Rohan-Rohan	423	707	533	586*	475
Magné	288	453	407	418	344
Mauzé	326	428	356	406	423
Niort	10 826	16 789	15 907	16 525	13 783
St-Gelais	109	226	156	144	119**
St Gelais Pelle Chat					1352*

St-Gelais Buisson Martin	5	7	8	8	11
Saint-Gelais Poligny	Pas de mesure de débit				
St-Hilaire (bourg)	228	263	244	323	207
St-Hilaire (La Névoire)				13	10
Niort la Tranchée		56	61	73	132
TOTAL	14 074	21 552	20 020	20 979	17 824

Seules les données effectivement disponibles sont reportées.

*: Mise en service nouvelle station d'épuration

** : arrêt STEP en cours d'année

valeurs en rouge : dépassement charge hydrauliques.

La mise en service de la métrologie a permis de comptabiliser des temps de rejets d'eaux usées significatifs :

Ils représentent 1535 heures et 13% des volumes collectés à Aiffres.

Au total, en 2011, 6,5 millions de m³ (7.65M m³ en 2010, 7,3 M m³ en 2009) d'eaux usées ont été traitées dans les stations d'épuration de la CAN. La baisse notable par rapport à 2010 est liée à une pluviométrie déficitaire. On note en effet, une baisse des débits journaliers sur pratiquement toutes les stations d'épuration de la CAN (-20% en Deux-Sèvres).

c) Le poste de pompage des eaux usées

Les postes de pompage sont utilisés pour reprendre les eaux des points bas qui sont ensuite dirigées vers les stations d'épuration. Actuellement, sur les 16 communes équipées en réseaux collectifs, il existe 166 postes de pompage qui sont de diverses capacités : de moins de 10 m³/heure jusqu'à 1 200 m³/heure au poste du quai Métayer à Niort.

Les postes de pompage sont visités à des cadences variables selon leur importance. Un système de télégestion, dont le poste central est situé à la station d'épuration de Niort, permet de visualiser la marche de ces postes et d'intervenir en cas de problème.

Dans un souci d'économie d'énergie, les pompes de refoulement renouvelées sont à haut rendement. ^(DD A7) Cela a permis d'avoir des gains énergétiques allant de 9 à 34% en fonction des sites renouvelés.

d) Production et traitement des boues

Les boues désignent les sédiments résiduaux issus du traitement des eaux usées des stations d'épuration. Toutes les boues extraites nécessitent un traitement avant d'être renvoyées à leur « destination finale ».

Les productions de boues, exprimées en tonnes de matières sèches (T de MS) sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	QUANTITE DE BOUES (TMS) 2005	2008	2009	2010	2011
Aiffres	84	72	64	54	82,5
Arçais		1	0,5	2	1,4

Chauray	83	98	90	101	31**
Coulon	21	13	18	21	15
Echiré	52	51	49	47	16**
Frontenay-Rohan-Rohan	15	12	8	22	44
Magné	45	44,5	43,5	61	39
Mauzé sur Le Mignon	42	41	37	40	40
Niort (GOILARD)	1 064	1 423	1 746	1 806	1 417
Saint Gelais (Pelle Chat)					90*
Saint –Gelais	8	6,5	5,5	5	1,8**
Saint-Gelais (Poligny)		0,9	0,04	0,034	0,2
Saint-Hilaire (bourg)			33		54
Saint-Hilaire (La Névoire)			Néant	1	1.6
Saint-Gelais (Buisson Martin)			0,1	0,08	0
Niort (La Tranchée)		1	1,2	0,6	1
TOTAL	1 414	1 764	2 096	2161	1833.5

Les boues (liquides) des stations d'Aiffres, de Magné et Mauzé/le Mignon sont épandues et valorisées en agriculture. Les boues des stations d'épuration de Arçais, Coulon, sont transportées à la station d'épuration de Goilard où elles sont déshydratées par centrifugation. Les boues de la station d'épuration de Pelle Chat font l'objet d'une filière de traitement identique. Elles sont ensuite transportées à Chambon (17) ou Saint Hermine (85) au Vallon d'Arty (ou à défaut au Vallon d'Arty) où elles sont compostées avec des déchets verts, puis épandues sur des terres agricoles.

Les boues de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan sont déshydratées et chaulées, puis épandues (2 campagnes par an).

La baisse des boues produites est liée à plusieurs phénomènes :

- année sèche
- mise en service d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité importante ; pendant les 6 premiers mois après sa mise en service, aucune boue n'est « sortie » de la station d'épuration de Pelle Chat

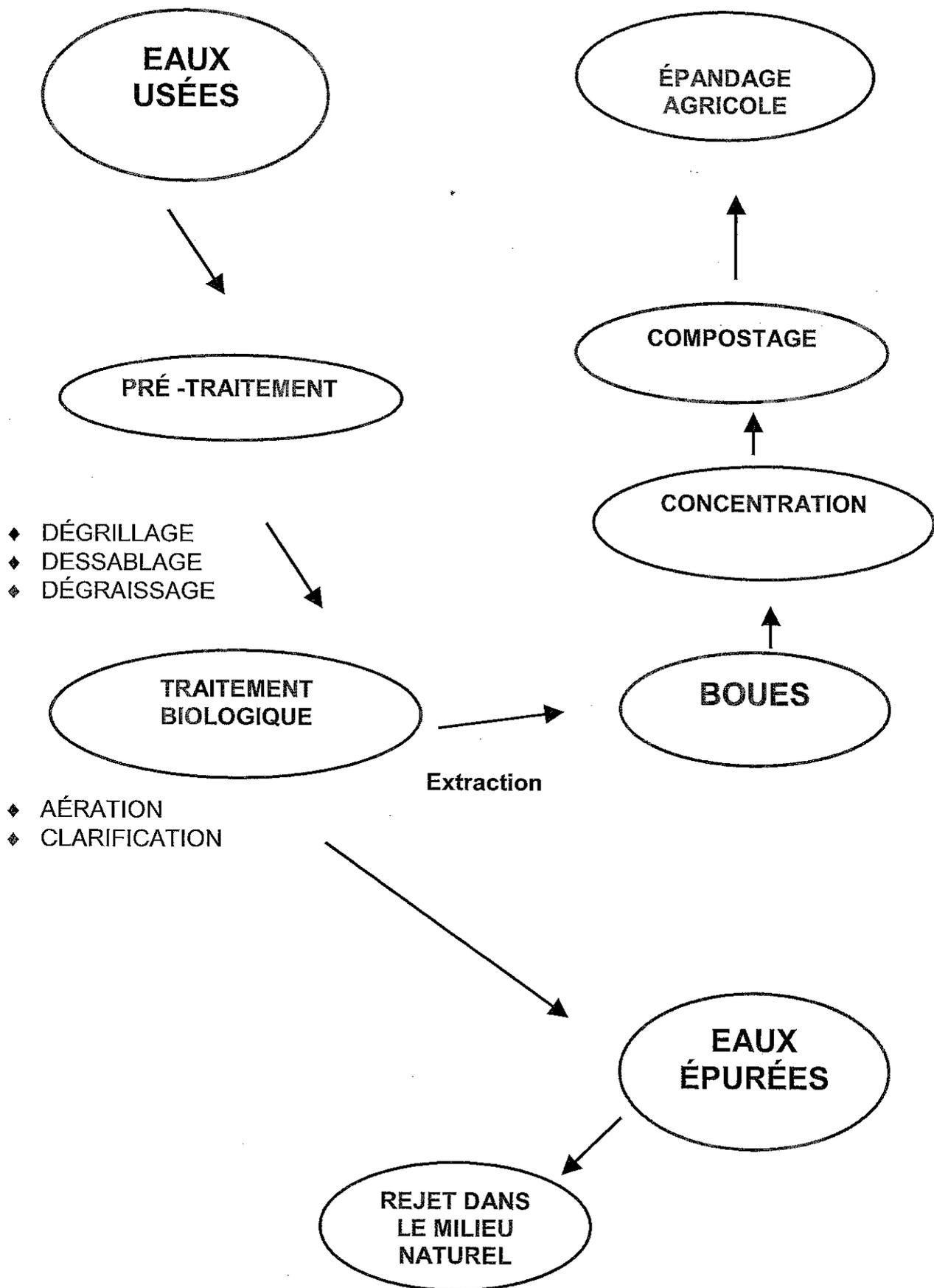
e) Autres produits

La station d'épuration de GOILARD a réceptionné et traité :

	2009	2010	2011
Matière de vidange (m³)	5557	5942	5914
Graisses (m³)	1186	1242	4294
Boues extérieures (m³) (autres STEP CAN)	7125	7998	1716

Les apports de matières de vidanges se sont stabilisés, ceux en graisse ont nettement augmenté, en particulier du fait de dépottages très élevés (>1000m³/mois) en février et mars. A l'inverse, les arrivées de boues ont chuté ; en effet, les boues des stations d'épuration d'Echiré, Chauray et Saint Gelais ne viennent plus à Goilard, mais sont directement traitées sur la nouvelle station de Pelle Chat.

Que deviennent les eaux usées domestiques ?



2) La population et son raccordement au réseau collectif

(c. f annexe 4)

Le nombre d'abonnés ou de foyers desservis par les réseaux collectifs et donc soumis à la redevance d'assainissement sont les suivants :

Communes	2003	2009	2010			2011		
			Abonnés	Population desservie	Taux de desserte	Abonnés	Population desservie	Taux de desserte
<i>Aiffres</i>	1 446	1 951	1 893	4 386	78%	1780	4088	77%
<i>Amuré</i>	0	0	0	0	0%			
<i>Arçais</i>	40	51	52	115	18%	47	98	17%
<i>Bessines</i>	186	462	455	1 220	73%	433	1173	72%
<i>Chauray</i>	1 945	2 334	2 620	4 713	95%	2791	4996	95%
<i>Coulon</i>	626	686	659	1 534	71%	621	1507	69%
<i>Echiré</i>	703	944	966	2 168	65%	959	2179	64%
<i>Epannes</i>	0	0	0	0	0%			
<i>Frontenay Rohan Rohan</i>	850	1 002	1 069	2 059	76%	1101	2288	76%
<i>La Rochénard</i>	0	0	0	0	0%			
<i>Le Bourdet</i>	0	0	0	0	0%			
<i>Le Vanneau-Irleau</i>	0	0	0	0	0%			
<i>Magné</i>	991	1 210	1 130	2 388	81%	1026	2378	80%
<i>Mauzé sur le Mignon</i>	1 028	1 357	1 357	2 298	94%	1352	2612	94%
<i>Niort</i>	21 850	26706	25 715	56 282	95%	26598	57461	95%
<i>Priairé</i>	0	0	0	0	0%			
<i>Prin-Deyrançon</i>	0	0	0	0	0%			
<i>St-Gelais</i>	427	601	606	1 353	75%	612	1283	75%
<i>Saint Georges de Rex</i>	0	0	0	0	0%			
<i>St-Hilaire la Palud</i>	378	651	645	1 071	69%	612	1127	68%
<i>Saint Maxire</i>	0	0	0	0	0%			
<i>St-Rémy</i>	111	400	388	968	95%	398	1005	95%
<i>Sansais</i>	64	95	95	202	27%	93	181	26%
<i>Sciecq</i>	0	187	185	340	59%	183	338	59%
<i>Thorigny s/ le Mignon</i>	0	0	0	0	0%			

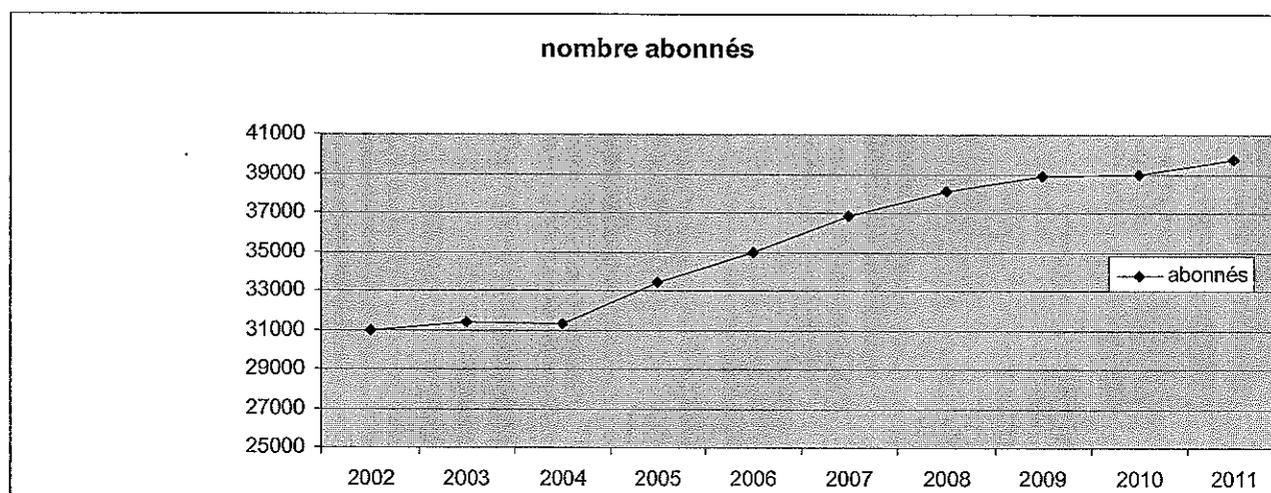
Usseau	0	0	0	0	0%			
Vallans	0	0	0	0	0%			
Villiers en Plaine	0	0	0	0	0%			
Vouillé	640	1 098	1 122	2 534	78%	1132	2587	78%
Total	31351	39735	38 957	83 631	81 %	39738	85302	81%

Le taux de desserte est calculé en divisant le nombre d'habitants desservis par un réseau public par le nombre d'habitants de la commune.

Il n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 Mai 2007, car nous ne disposons pas du total d'habitants en zone d'assainissement collectif. En conséquence, le taux de desserte affiché ici est inférieur à celui prescrit par l'arrêté (p 201.1)

Le service réalise quotidiennement des contrôles de raccordement sur l'assainissement collectif, et transmet une fois par an, aux communes, la liste des usagers dont l'assainissement collectif n'est pas conforme. (DD A7)

Evolution des nombres d'abonnés



Il existe par ailleurs 10 autorisations de déversement de rejets industriels 8 sur la commune de Niort, une pour Echiré, une pour Aiffres.

3) L'assainissement non collectif

Présentation générale :

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 rappelle l'obligation générale d'assainissement sur tout le territoire de chaque commune.

Or, si l'assainissement collectif reste la solution la plus efficace et la plus fiable pour les zones d'habitat dense, cette efficacité est contestable d'un point de vue financier et en raison d'une élimination moindre de la pollution pour les zones d'habitat plus diffus. L'assainissement non collectif est donc considéré comme une solution technique fiable et économiquement acceptable par la collectivité.

L'article L.2224-8 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) impose aux communes, ou à l'EPCI lorsqu'a eu lieu un transfert de compétences, de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces prestations devaient être mises en œuvre avant le 31 décembre 2005 par la création d'un SPANC (échéance reportée à 2012 pour les collectivités n'ayant pas créé le SPANC au 31/12/05): Service Public d'Assainissement Non Collectif qui effectue pour :

- ◆ les ouvrages neufs : les contrôles de conception et de bonne exécution
- ◆ Les ouvrages existants : les contrôles de diagnostic, de bon fonctionnement et facultativement l'entretien

Le zonage d'assainissement doit être réalisé sur l'ensemble des communes et soumis à enquête publique. Il s'agit de cartographier les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome en fonction des contraintes environnementales, de qualité des sols, d'espace disponible et de faisabilité technique et financière.

L'état d'avancement sur la CAN

Le service a été créé au 1^{er} janvier 2005, cependant une partie des activités était réalisée depuis 2001. L'ensemble des compétences obligatoires a été prise, aucune compétence facultative n'a été prise (réalisation de l'entretien, des travaux de réhabilitation).

Les plans de zonages d'assainissement des 29 communes ont été soumis à l'enquête publique entre 1999 et 2009.

communes	Dates d'enquête	Révision	Nombre de foyers connus ou estimés en ANC (D 301.0)	2010			2011		
				Diagnostics réalisés	Dont réhabilitations urgentes	Taux ANC hors neuf conforme	Diagnostics réalisés	Dont réhabilitations urgentes	Taux ANC hors neuf conforme
Aiffres	1999	non	525	1	0		5	2	
Amuré	31.01/03.03.05	non	150	2	0		7	2	
Arçais	01 au 31.03.05	non	235	3	1		8	5	
Bessines	01 au 31.03.05	non	170	36	10		8	4	
Bourdet (le)	30.10/01.12.03	non	183	0	0		4	1	50%
Chauray	22.10/23.11.07	non	150	3	1		1	0	
Coulon	13.11/15.12.06	non	275	6	2		20	7	
Echiré	22.10/23.11.07	non	530	9	0		18	3	5%
Épannes	01 au 30.04.05	non	300	4	2		12	9	
Frontenay RR	01 au 31.03.05	non	340	5	2		4	0	25%
Magné	13.11/15.12.06	non	258	56	8	2 %	27	2	
Mauzé/M	01 au 31.03.05	non	85	0	0		47	14	
Niort	13.11/15.12.06	non	2400 *	10	7		122	33	
Priairé	18 au 19.06.09	non	63	43	5		20	2	
Prin-Deyrançon	19.09/20.10.05	non	225	1	0		11	4	
Rochénard (la)	19.09/20.10.05	non	210	2	0		30	0	18%
St Gelais	22.10/20.10.05	non	200	5	2		48	33	
St Georges de Rex	18.05/19.06.09	non	185	2	2		6	4	
St Hilaire la P	01 au 30.04.05	non	290	1	1		4	2	25%
St Maxire	01 au 30.04.05	non	490	4	2		10	6	
St Rémy	1998	non	21	0	0		0	0	
Sansais	31.01/03.03.05	non	260	21	6	5 %	8	4	
Sciecq	31.01/03.03.05	non	102	0	0		13	5	7%
Thorigny	25.05/25.06.09	non	38	25	14	4 %	1	0	
Usseau	31.01/03.03.05	non	290	8	2		18	4	11%
Vallans	01 au 30.04.05	non	345	0	0		9	3	
Vanneau (le)	19.09/20.10.05	non	380	48	12		19	4	
Villiers en P	31.01/31.03.05	non	560	6	0		15	5	
Vouillé	2000	non	312	2	0		6	3	
Total			9572	303	79		501	161	

Niort * : 1000 abonnés en double redevance (absence de raccordement au réseau collectif existant ou raccordement non-conforme), 1400 abonnés ne bénéficiant pas d'un réseau public d'assainissement.

Dossiers étudiés	2009	2010	2011
Permis de construire	146	132	117
Certificats d'urbanisme	25	46	64
Autorisations de lotir	0	0	2
Filières d'assainissement non collectif diagnostiquées	190 dont 56 ventes d'immeubles	303 dont 61 ventes d'immeubles	526 dont 165 ventes d'immeubles

La nouvelle loi sur l'eau (décembre 2006), les nouvelles règles applicables aux permis de construire (octobre 2007 – octobre 2011), ainsi que la loi Grenelle II (obligation de diagnostic vente en ANC depuis le 1^{er} janvier 2011) et les décrets du 8 septembre 2011 ont sensiblement augmenté l'activité.

Le service participe également à la mise en œuvre d'une harmonisation des pratiques d'assainissement non collectif comportant une charte de qualité, pilotée par le conseil général. ^(DD A7)

Données financières

Les tarifs :

	2009	2010	2011	2012
Diagnostic existant, contrôle bon fonctionnement	91	93	95	97
Contrôle de conception et de réalisation	91	93	95	97
Diagnostic de vente d'immeuble	91	93	95	97
Étude filière	123	126	129	132

Le budget :

Le budget de l'assainissement non collectif est intégré au budget annexe assainissement, un état relatif à l'ANC est remis avec le compte administratif.

4) 3. Les astreintes

Il existe une astreinte permanente au service assainissement composée de :

- 1 cadre
- 2 agents de salubrité
- 1 électromécanicien

L'ensemble des appels a donné lieu aux interventions suivantes (en heures) :

Interventions	2009	2010	2011
Cadres (nombre appels)	61 (91)	45 (82)	40 (77)
Electromécanicien	210	207	177
Egoutiers (2 agents)	170*2	175*2	160*2

C) Le prix du service assainissement

1) Le tarif de la redevance assainissement

(cf. annexe 4)

La redevance d'assainissement collectif est la principale recette du budget de l'assainissement. Elle est destinée à financer les charges de fonctionnement du service ainsi que les investissements indispensables (stations d'épuration, réseaux, hydrocureurs...).

Elle s'applique aux consommations d'eau des immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif raccordés ou considérés comme raccordables.

La facturation de la redevance d'assainissement est assise sur la consommation d'eau de l'utilisateur (volumes d'eau comptabilisés aux compteurs et relevés par le service de l'eau). Le prix de l'assainissement n'est pas soumis à la TVA, le budget annexe de l'assainissement n'y étant pas assujéti.

L'assainissement est facturé dès la mise en service du réseau. L'utilisateur a l'obligation de raccorder toutes ses évacuations d'eaux usées dans un délai maximum de 2 ans ; passé ce délai, s'il n'a pas déclaré au service de l'assainissement ce raccordement (le service en vérifie la conformité sur rendez-vous), la redevance est majorée de 100%. On parle alors de DR : double redevance par opposition à la SR : simple redevance appliquée lorsque le raccordement au réseau est conforme.

Le tarif de la redevance assainissement est voté chaque année par le Conseil de Communauté. Depuis 2006, il est uniforme sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort. Néanmoins, lors de la création de la CAN, les tarifs de la redevance d'assainissement en vigueur sur les différentes communes étaient très disparates : de 0,69 € à 1,30 €/m³. Il a été décidé par délibération en date du 20 mars 2000 d'unifier le tarif de la redevance au terme d'une période de 6 ans avec un objectif de 1,30 €/m³ en 2006 pour toutes les communes de la CAN, ce tarif unifié incluant le financement de nombreux investissements.

Depuis 2008, la redevance assainissement est composée d'une part fixe et d'une part variable (voir ci-dessous) auxquelles s'ajoute la Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC) dont le montant, fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, était en 2011 de 0,19€ par m³, soit près de 10% du montant de la facture d'assainissement.

Les baisses continues de consommations d'eau, associées aux réductions des subventions (investissement, fonctionnement) et à l'augmentation des coûts (énergies, matières premières, travaux) nécessitent l'augmentation des tarifs pour garantir une recette permettant de faire face aux investissements. En 2011, à périmètre constant, on enregistre une baisse de la consommation de 2,4%. L'augmentation du tarif de la redevance a permis de maintenir un produit stable par rapport à 2010.

Evolution du tarif de la redevance de 2008 à 2011

Depuis 2008, la redevance est composée d'une part fixe annuelle permettant de garantir une partie des recettes, en particulier lorsque les volumes d'eau potable vendus sont en baisse, et d'une part variable en fonction du volume consommé.

En 2011, la hausse des tarifs a été modérée. Pour une consommation annuelle d'eau de 120 m³, cette hausse a été de 4,00€, soit une évolution de moins de 1,8%.

Afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs, la tarification est progressive pour les 20 premiers m³.

	2008	2009	2010	2011
Part fixe	25 €	30 €	30 €	30,60 €
1 ^{ère} tranche (20 1 ^{ers} m ³ annuels)	1,30€ / m ³	1,25€ / m ³	1,25€ / m ³	1,27€ / m ³
2 ^{ème} tranche (au-delà de 20 m ³)	1,56€ / m ³	1,66€ / m ³	1,69€ / m ³	1,72€ / m ³

Depuis 2008, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ par foyer, les montants facturés, en application des différents tarifs, ont été les suivants :

	2008	2009	2010	2011
Facture pour 120 m ³ consommés	207,00	221,00	224,00	228,00

2) Evolution des volumes d'eau soumis à la redevance

Communes	2008	2009	2010	2011*
Aiffres	204 541	200 679	178 978	173 610
Arçais	3 602	4 764	3 046	3 100
Bessines	57 600	55 263	60 498	55 397
Chauray	333 640	329 103	370 723	365 000
Coulon	65 616	66 476	62 423	61 758
Echiré	93 802	100 495	96 722	100 000
Frontenay RR	87 866	110 195	93 344	95 000
Magné	110 311	117 714	103 444	103 444
Mauzé/Mignon	100 046	119 188	102 969	100 000
Niort	3 138 831	2 904 580	3 123 517	3 144 599
St-Gelais	52 554	63 653	59 119	63 000
St-Hilaire la Palud	55 221	54 395	57 885	58 500
St-Rémy	37 025	34 480	38 229	40 000
Sansais	13 299	7 899	11 775	12 000
Sciecq	6 790	20 627	17 860	18 000
Vouillé	131 862	154 759	120 163	122 000
Total	4 492 606	4 344 270	4 500 695	4 515 408

* volumes estimatifs

Depuis 2001, les volumes sont passés de 149 m³/an et par abonné à moins de 120 m³/an et par abonné, soit une baisse de l'ordre de **20 %**.

Les moyens permettant de maintenir le niveau de recettes nécessaire à l'équilibre du budget sont l'augmentation du nombre d'abonnés, des tarifs ou des consommations.

3) Services et sensibilisations (DD A7)

Dans le but d'améliorer la salubrité publique, le service accueille de nombreux usagers physiquement et téléphoniquement afin de répondre à l'ensemble de leurs questions à propos des factures, de l'assainissement collectif et non collectif. De plus un accompagnement social des usagers en difficulté est prévu.

Le service assainissement organise plusieurs visites et sorties pédagogiques dans l'année et participe à des salons et des réunions sur l'environnement et l'usage de l'eau. L'objectif est d'informer le grand public sur la chaîne d'assainissement et son fonctionnement et de sensibiliser les usagers aux différentes pollutions à éviter et sur leur consommation d'eau. Le service communique aussi avec plusieurs organismes territoriaux, d'autres services de la CAN, les mairies, des élus... dans un souci de gestion globale et de coopérations.

Je pense que ce paragraphe 3 ne devrait pas se trouver à cet endroit dans le rapport consacré au prix du service.

D) Le budget, indicateurs financiers et investissements

1) Le budget de fonctionnement

Au terme de l'exercice 2011, le budget du service assainissement présentait un résultat de fonctionnement positif de 1 648 260,18€ affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

Réalisations 2011 :

Dépenses : 10 097 017,51 €

Recettes : 11 745 277,69 €

a) Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement de 2008 à 2011

	2008	2009	2010	2011
Charges à caractère général	2 361 368	2 031 031	2 447 007	2 449 212
Charges de personnel	1 979 898	2 061 921	2 127 767	2 246 613
Charges financières	1 605 835	1 070 004	1 334 211	1 555 513
Pertes sur créances irrécouvrables	151 757	151 840	191 492	126 665
Charges exceptionnelles	79 863	117 849	325 273	142 201
Dotations aux amortissements	1 781 254	1 676 043	1 726 488	2 568 213

b) Les recettes

Principales recettes de fonctionnement de 2008 à 2011

	2008	2009	2010	2011
Redevance assainissement collectif	7 056 252	7 498 515	8 426 894	8 615 088
Redevance ANC	52 084	53 438	41 876	63 501
Double redevance	241 249	250 385	271 904	258 624
Facturation PRE	302 298	425 788	542 088	465 502
Facturation branchements	356 391	338 007	215 279	228 257
Contribution Eaux pluviales*	388 364	333 938	344 372	320 067
Prime d'épuration	126 239	302 305**	-	-

* Contribution versée par le budget principal de la CAN compensant les dépenses de gestion de la compétence eaux pluviales par le service assainissement (personnel, charges courantes, dette...)

** Versement du solde des années antérieures - la prime épuration est supprimée depuis 2008

2) Le budget d'investissement

a) Les dépenses

Principales dépenses d'investissement de 2008 à 2011 (hors restes à réaliser)

	2008	2009	2010	2011
Matériels, terrains, études	258 673	426 321	330 438	478 248
Constructions et réseaux	3 458 728	8 383 253	8 996 237	5 588 377
Remboursement capital de la dette	2 335 546	1 632 875	1 538 475	1 850 545

b) Les recettes

Principales recettes d'investissement de 2008 à 2011 (hors restes à réaliser)

	2008	2009	2010	2011
FCTVA	574 971	877 988	1 628 612	1 102 724
Subventions	474 846	1 403 960	2 061 788	2 496 411
Emprunts	3 000 000	3 000 000	4 745 000	1 878 000
Autofinancement*	1 800 104	2 110 265	4 913 809	3 301 996

* Chapitre 040 (rec - dép) + affectation du résultat de fonctionnement au 1068

3) Investissements, organisation en lien avec l'objectif de développement durable. ^(DD A7)

Un suivi analytique des rejets et des cours d'eaux ainsi que ne nombreux diagnostics sur les réseaux permettent une maintenance continu et durable et des solutions de traitement des eaux usées à long terme

Les nouveaux investissements intègrent systématiquement une part de renouvellement des réseaux.

Le programme d'investissement d'assainissement collectif fait l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement PPI (2020) dont les priorités ont été fixées en fonction des obligations réglementaires & la préservation des milieux.

Le programme d'investissement d'eau pluviale fait actuellement l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau PPI.

La CAN accueille aussi un grand nombre de stagiaire, forme des apprentis et permet des formations internes

Le service assainissement fait souvent appel à des prestataires (entreprise d'insertion professionnelle) pour divers opérations.

E) Les Travaux

En 2011, la CAN a réalisé 596 branchements d'eaux usées se répartissant de la façon suivante par commune :

COMMUNE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2009	2010	2011
Aiffres	13	3	8
Arçais	0	17 (pas en service)	208 (pas en service)
Bessines	15	2	7
Chauray	30	21	18
Coulon	40	1	3
Echiré	12	1	34
Epannes			49 (pas en service)
Frontenay Rohan Rohan	0	7	11
Le Vanneau Irleau	0	0	0
Magné	4	3	7

Mauzé sur le Mignon	25	4	10
Niort	150	64	80
Prin Deyrançon		1	0
Sansais	1	2	0
St Gelais	33	2	31
St Hilaire la Palud	5	6	9
St Maxire	73 (pas en service)	75 (pas en service)	116 (pas en service)
St Rémy	1	0	0
Sciecq	1	1	0
Vouillé	7	5	5
Total eaux usées	409	215	596
Total eaux pluviales	34	10	22

1) Travaux achevés

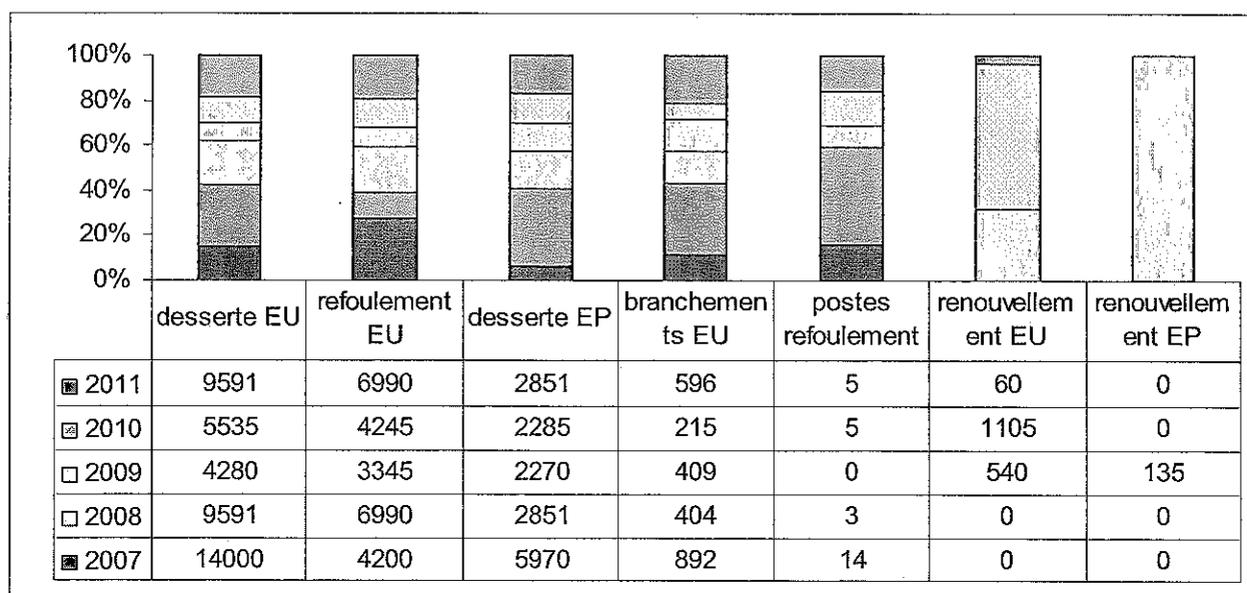
Les extensions de réseau ont concerné un linéaire global de 9 500 mètres essentiellement sur les communes suivantes :

- Arçais
- Frontenay Rohan Rohan (Le Pont)
- Saint Maxire
- Epannes,
- Echiré
- Saint Gelais

Auxquels s'ajoutent environ 7 km de refoulements (diamètres 63 à 140mm).

Par ailleurs, ont également été réalisés en régie les travaux suivants :

- Réfection de 10 postes de refoulement (remplacement pompes, armoire électrique, hydraulique ou renouvellement complet),
- Télégestion de 14 postes de refoulement
- Remplacement des diffuseurs « fines bulles » des 2 bassins biologiques de la STEP de Goilard
- Amélioration du fonctionnement de cinq postes de refoulement.



La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été assurée directement par le service Assainissement.

Au cours de l'année 2011 ont aussi été effectués :

Pour les eaux usées :

- fin des travaux et inauguration de la station d'épuration de Pelle Chat
- mise en service de la métrologie (mesure des débits transités sur les réseaux d'assainissement)
- Démarrage des travaux de la station d'épuration de Saint Maxire
- Consultation des entreprises pour la STEP de Arçais
- Consultation pour achat d'un hydrocureur 19T

- Consultation pour achat de matériel d'inspection vidéo
- Début de l'étude sur l'impact des rejets de 4 STEP dans la Guirande (CAN-Communauté de communes Plaine de Courance)
- Révision du plan d'épandage des boues des STEP de Magné et Mauzé sur le Mignon
- Consultation pour la valorisation agricole des boues de Goilard et Pelle Chat
- Début de la révision de zonage de l'assainissement de Niort
- Début des études préalables au renouvellement du collecteur des eaux usées dans le Lambon (périmètre de protection des captages du Vivier)
- Consultation pour la réalisation d'analyses de micro-polluants sur les rejets des STEP de Goilard et Pelle Chat
-

Pour les eaux pluviales :

- Réalisation du programme d'investissement pluriannuel des travaux d'eaux pluviales.
- Réalisation d'un déversoir d'orage sous le parking de la Brèche et réseau de drainage vers la Sèvre
- Etudes de redéfinition de la compétence eaux pluviales : priorisation des investissements
- Début des études préalables à l'autorisation des bassins d'orage des secteur « Antes » et « A Briand » à Niort et Moulin Neuf-Bois Berthier à Echiré
- fin des travaux du bassin d'orage du Bas d'Arreau (Chauray)

Les perspectives pour l'année 2012 sont les suivantes :

Pour les eaux usées :

- 3^{ème} tranche des travaux de desserte à St Maxire, mise en service de la station d'épuration (mai)
- Construction de la station d'épuration de Arçais
- Fin des travaux de desserte en assainissement d'Epannes, La Gorre (Amuré), le Pont (Frontenay Rohan Rohan)
- Extension de réseaux sur Sansais (bourg)
- Desserte du bourg d'Usseau, Antigny
- Etude et consultation des entreprises pour la station d'épuration d'Usseau,
- Aménagement et équipement d'un bassin d'orage quai Métayer
- Etude pour la desserte en assainissement de la ZAE Les Lucs-Les Carreaux
- Poursuite des renouvellements des postes de refoulement
- Extension de la télégestion
- Suivi des micro-polluants sur les rejets des STEP de Goilard et Pelle Chat
- Fin des diagnostics d'assainissement non collectif

Pour les eaux pluviales :

- Dossiers d'autorisation/déclaration pour 3 bassins d'orage (Niort/Echiré)
- Etude du financement de la compétence eaux pluviales
- Consultation des entreprises et réalisation du bassin d'orage à Jagane (Chauray)
- Consultation et début des travaux bassin d'orage « la Glaie » (Niort)
- Travaux bassin d'orage la Rochénard,

Au regard du développement durable : (DD A7)

Les travaux ayant un impact sur la ressource en eau potable ou sur les milieux sensibles sont prioritaires. C'est le cas pour les extensions de réseau en périmètre de protection de captage :

- Saint Maxire
- Epannes
- le Pont (Frontenay RR)
- la Gorre (Amuré)

Ainsi qu'en zone sensible :

- Arçais (marais poitevin)

Les stations d'épuration nouvelles (Frontenay RR, Saint Gelais, Arçais, Usseau) ont des normes de rejet très strictes en azote et phosphore, afin de réduire les risques d'eutrophisation

Lors de la conception des stations d'épuration, à résultat qualitatif équivalent, ce sont les équipements les plus économes énergétiquement qui sont privilégiés, ainsi que les traitements requérant peu ou pas de produits chimiques (ex : traitement des odeurs biologique à Pelle Chat). Le critère coût de fonctionnement (essentiellement énergétique) est intégré à toutes les consultations où du matériel est consommateur d'énergie.

Le service favorise le réemploi des matériaux extraits lors de travaux de réseau.

Les travaux font l'objet de contrôles (compactage, passages caméras, tests d'étanchéité) pour s'assurer de la qualité et de la durabilité des installations.

La CAN participe aux réunions de coordination de travaux des communes et informe les autres concessionnaires lors de la programmation des travaux.

ANNEXES

ANNEXE 1

A1 - GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AGENCE DE L'EAU : établissement public à caractère administratif, le champ d'activité de chaque agence correspond à un grand bassin hydrographique : la Communauté d'Agglomération Niortaise dépend de l'agence Loire-Bretagne. Les agences sont des organismes financiers qui perçoivent des redevances sur la pollution de l'eau et sur les prélèvements d'eau et qui grâce au produit de ces redevances attribuent des aides aux maîtres d'ouvrages réalisant des opérations de dépollution, de restauration ou de mise en valeur des milieux aquatiques.

ASSAINISSEMENT : ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

ASSAINISSEMENT AUTONOME : appelé aussi assainissement non collectif, il est à la charge du particulier qui doit installer dans sa propriété un équipement adapté à savoir un dispositif de pré traitement : généralement une fosse dite toutes eaux dans laquelle s'opère une décantation et une digestion des éléments polluants ; et un dispositif de traitement c'est à dire un système de filtration souvent mis en place par des tranchées drainantes ou un filtre à sable.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : il consiste en la réalisation de collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété ; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : voir assainissement autonome.

AZOTE : l'azote compose 79 % de l'atmosphère. Dans les eaux usées domestiques, il provient essentiellement des rejets humains physiologiques.

BOUES D'EPURATION : désigne communément les sédiments résiduels issus du traitement des eaux usées.

BOUES ACTIVEES (TRAITEMENT PAR) : type de traitement biologique qui consiste à mélanger l'eau à épurer avec une masse biologique (boues biologiques) formée au cours du traitement par les bactéries et autres micro-organismes. Ce mélange est agité et aéré. Les boues activées sont ensuite séparées des eaux épurées et extraites ou recirculées.

CHARGE POLLUANTE : masse de pollution parvenant à une usine de dépollution des eaux usées pendant une période définie (généralement quotidienne).

CHAULER : apporter un produit à base de chaux afin d'augmenter le pH.

CLARIFICATEUR : ouvrage de décantation permettant de séparer les boues activées des eaux épurées.

CLARIFICATION : action de séparation des boues de l'eau épurée au niveau du clarificateur.

COLLECTEUR : ouvrage de collecte des eaux usées qui en assure le rejet afin de ne pas nuire à l'hygiène publique.

CONSEIL DE COMMUNAUTE : nom donné à l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Niortaise.

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène pour 5 jours. Elle permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée. La DBO est la consommation en oxygène de micro-organismes présents dans le milieu pour en assimiler les substances organiques.

DCO : Demande Chimique en Oxygène. Elle détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.

DECANTATION : séparation par gravité des solides en suspension dans l'eau.

DECANTEUR : ouvrage dans lequel se déposent les particules en suspension des eaux usées.

DEGRAISSAGE : action de séparation des huiles, graisses et autres matières flottantes des eaux usées.

DEGRILLAGE : action de débarrasser l'eau des éléments grossiers en suspension.

EAUX DOMESTIQUES : elles comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EQUIVALENT HABITANT OU EH : pollution quotidienne engendrée par un individu censé utiliser 200 à 300 litres d'eau par jour et donc produire la même valeur de pollution par le biais des eaux ménagères (graisses, détergents...) et des eaux de vannes (matières organiques et azotées, matières fécales...). Un EH correspond à 60 g de DBO5 ; 135 g de DCO ; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore. L'EH permet de déterminer le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Exemples : Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes...

FOSSE TOUTES EAUX : ouvrage de pré traitement des eaux usées utilisé en assainissement autonome, c'est un réservoir fermé dans lequel les boues décantées sont en contact direct avec les eaux usées traversant l'ouvrage. Les matières organiques solides y sont partiellement décomposées par voie bactérienne.

LAGUNE : ouvrage de traitement biologique consistant à faire séjourner pendant une période assez longue les eaux usées dans des bassins de faibles profondeur afin que l'effet cumulé du temps, de l'ensoleillement et du contact à l'air élimine une bonne partie de la pollution.

LIT BACTERIEN : tour verticale remplie (sous forme de lits) par un support non compact et présentant une grande surface de contact (ex : pouzzolane) sur lequel l'eau à traiter ruisselle en s'épurant grâce aux bactéries qui utilisent les sédiments contenus dans l'eau.

MES : Matière En Suspension. Ce sont toutes les particules qui ne sont pas dissoutes dans l'eau.

MILIEU RECEPTEUR : élément naturel recevant les eaux épurées par l'ouvrage d'épuration (fossé, sol, milieu aquatique...).

PHOSPHORE : dans les eaux usées domestiques, il provient des rejets physiologiques et des détergents. Il peut être présent sous la forme de phosphates et de phosphore organique.

PRE TRAITEMENT : 1^{ère} étape de traitement consistant à éliminer les solides grossiers, sables, graviers ou matières flottantes des eaux usées.

REGIE DIRECTE : la régie se caractérise par une absence de personnalité juridique, toutes les décisions sont prises par l'assemblée délibérante de la collectivité : Conseil de Communauté en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Niortaise.

RESEAU SEPARATIF : réseau d'assainissement constitué de 2 canalisations ; l'une pour évacuer les eaux usées domestiques, l'autre pour évacuer les eaux pluviales.

RESEAU UNITAIRE : réseau d'assainissement évacuant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales dans une même canalisation.

SPANC Après avoir réalisé un zonage entre zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif, les communes doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC- destiné à contrôler les ouvrages individuels (nouveaux et existants).

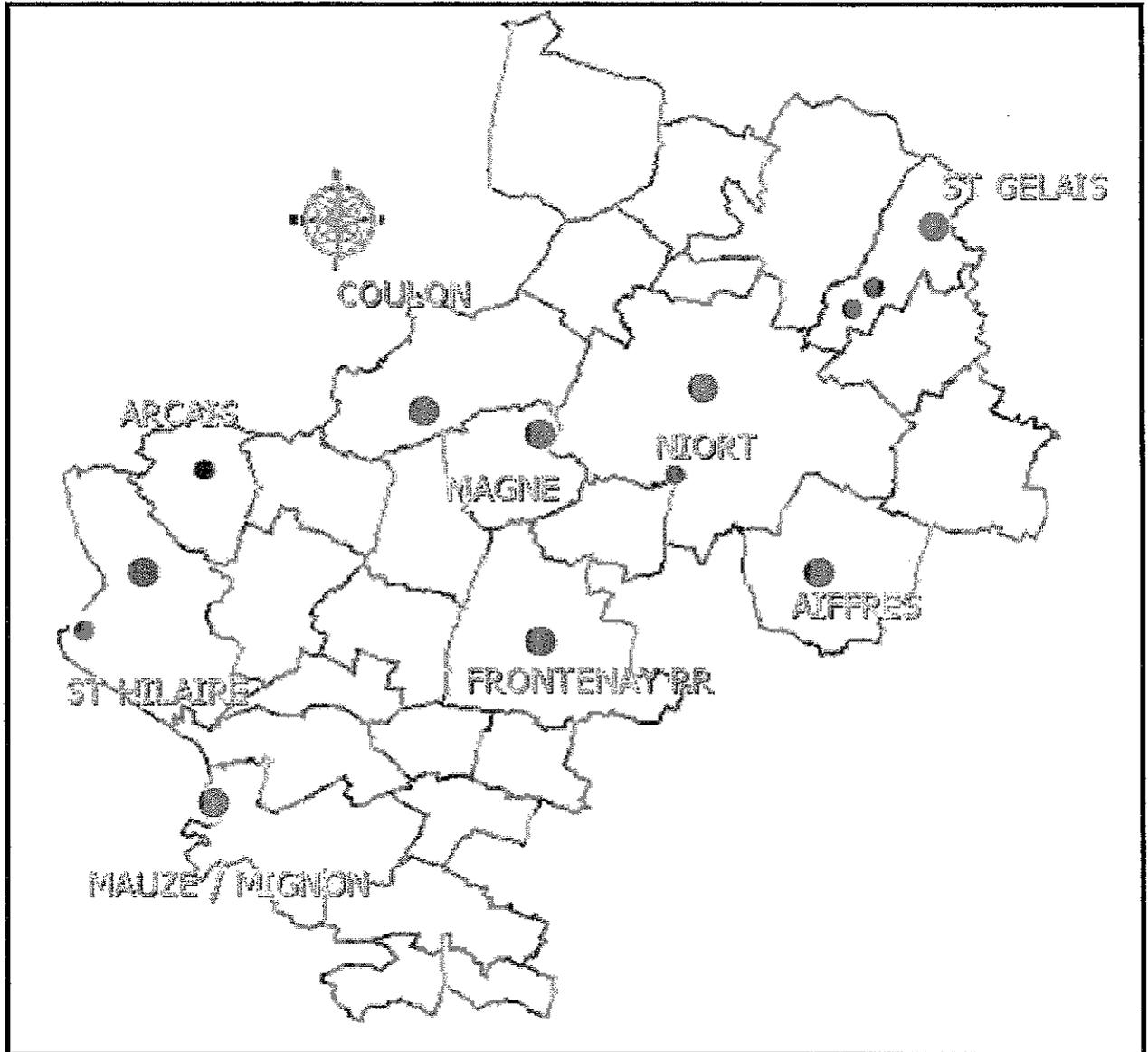
STATION D'EPURATION : ensemble d'ouvrages destinés au traitement des eaux usées domestiques, industrielles ou pluviales, ainsi qu'au traitement de leurs résidus, de façon à protéger le milieu naturel dans lequel seront déversées ces eaux traitées.

STEP : voir station d'épuration.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : il consiste à cartographier les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome en fonction des contraintes environnementales, de qualité des sols, d'espace disponible et de faisabilité technique et financière. Un zonage d'assainissement doit être réalisé sur l'ensemble des communes avant fin 2005.

ANNEXE 2

A2 - CARTE DES STATIONS D'EPURATION



CAN : stations d'épuration

ANNEXE 3

A3 - ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUTO SURVEILLANCES

SAINT GELAIS Vallée de PELLE CHAT

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Type épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		
Exploitant	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Date de mise en service	: 12/04/2011	Capacité :	24000 EQH
Constructeur	: FOURNIE		1440 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		3600 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: La SEVRE NIORTAISE		
Masse d'eau	: La SEVRE NIORTAISE depuis la confluence du Chambon jusqu'à Niort		
Service Police de l'Eau	: DDT 79		
Agence de l'Eau	: LOIRE-BRETAGNE	Code station :	0479249S0004

Population recensée	Population saisonnière	Population raccordable	Population Raccordée
10348	0	8000	8000

NIVEAU DE REJET

mg/l	DBO5	DCO	MEST	NTK(*)	NGL(*)	Pt(*)
	25	90	30	10	15	1

(*) sur moyenne annuelle

	En 2011
Charge hydraulique moyenne annuelle reçue en EQH (m ³ /j)	8765
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (DBO5)	8852
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (Boues produites avant déshydratation)	4931

Rendement d'élimination moyen

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	99.1	96.0	97.4	92.0	85.2	50.3

Bilan général

Cette station a été mise en service en avril 2011. Le volume moyen journalier traité au cours de ces 9 mois a été de 1352 m³/j. La moyenne la plus faible a été en septembre : 1081 m³/jour, la plus forte en décembre : 2143 m³/jour. Le débit journalier maximum enregistré a été de 7700 m³/j.

La charge polluante obtenue le 16 décembre est incohérente (voir fiche qualité de prélèvement, il s'agit d'un fonctionnement "anti débordement" des préleveurs). Sans cette valeur, la charge entrante est de 7930 à 9520 EH en DBO5 (60 ou 50 g/jour x habitant), 8870 EH en DCO, 8285 EH en NK, ce qui est cohérent avec la population raccordée et le volume de temps sec qui pourrait se situer de 1000 à 1100 m³/jour. L'augmentation de charge observée sur les 4 derniers mois est cohérente, elle correspond au raccordement de Cherveux. La différence est de 1200 à 1500 EH pour 700 raccordés; donc plus élevée que le nombre de raccordés. Notons que la charge polluante provenant de la laiterie d'Echiré est inconnue et pourrait bien être variable d'un jour à l'autre.

La qualité de l'eau traitée est satisfaisante et répond aux conditions de l'arrêté préfectoral en rendement et en concentration. 24630 kg de FeCl₃ ont été utilisés pour le traitement du phosphore à partir de fin juillet.

La production de boue (6 mois) est de 89995 kg de MS. Ces boues partent sur la plate forme de compostage de Vallon d'Arty à Niort. Si cette production correspond à 7 mois, cela représenterait 421 kg de MS par jour, soit 0,89 kg de MS/kg de DBO5 traitée (sans les valeurs aberrantes de décembre). Ce ratio est cohérent. Il a été utilisé 1790 kg de polymères et 820 kg de chaux. 6,2 m³ de refus de dégrillage, 12,5 m³ de sable et 102 m³ de graisse ont été retirés.

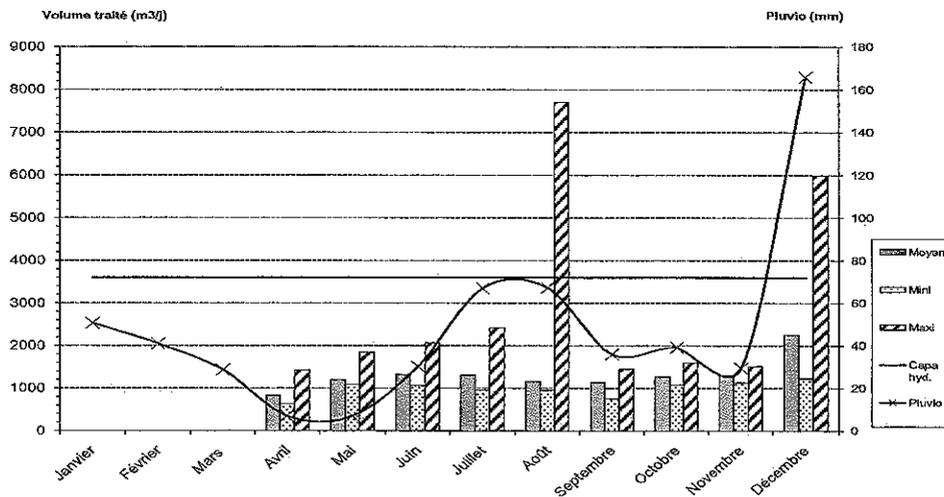
La consommation énergétique est de 1572 kWh/j en moyenne, elle représente 2,96 kWh/ kg de DBO5 traité soit 3,3 kWh/kg de DBO5 traitée en supprimant les analyses aberrantes du 16/12/2011. Ce ratio est un peu élevé car il ne prend pas en compte le relèvement des eaux brutes et le fonctionnement des 2 filières de traitement à uniquement 35 ou 40 % de leur capacité nominale est défavorable.

Les 2 visites d'autosurveillance et la visite de calage du débitmètre n'ont pas révélé d'anomalies. Le laboratoire de la station de Niort-Goillard a fait l'objet en 2011 de 4 calages sur des effluents d'entrée station. La moyenne des écarts était de 19 % sur la DBO5, la DCO et les MES, de 2 % sur NTK et de 5 % sur Pt. Le milieu récepteur n'est visuellement pas marqué par le rejet de la station d'épuration.

Charge hydraulique mensuelle

Mois	Traité				Pluvio métré (mm)
	Volume mensuel (m ³)	Débit maximum (m ³ /j)	Débit minimum (m ³ /j)	Débit moyen (m ³ /j)	
janvier					50.6
février					40.9
mars					28.6
avril	32670	1426	631	1089	6.9
mai	43617	1849	1082	1407	7
juin	39510	2069	1063	1317	30.2
juillet	39432	2424	962	1272	67
août	40889	7709	956	1319	67.2
septembre	32430	1453	757	1081	36
octobre	37851	1602	1079	1221	39.1
novembre	37290	1520	1134	1243	29.4
décembre	66433	5996	1236	2143	165.8

Volume Traité	
m ³ /j	1352



Boues d'épuration : Quantité produite

Mois	Boues brutes produites A6			Réactifs S15	
	Volume (m ³)	Siccité (%)	M.S. (kg)	Chaux (kg)	Polymères (kg)
janvier					
février					
mars					
avril					
mai					
juin					
juillet	555	0.39	2164		25
août	1356	0.43	5831	249	120
septembre					
octobre	3573	0.63	22510	460	554
novembre	8211	0.52	42697	75	643
décembre	4419	0.38	16792	34	447
TOTAL	18114		89995	818	1789

Charge polluante éliminée estimée : 8420 Eqh boues (en répartissant la production sur 7 mois).

Destination des boues	%
Compostage	100

Quantification des déchets évacués

	Refus de dégrillage (m ³)	Sables (m ³)	Graisses évacuées (m ³)
TOTAL Annuel	6.23	12.41	102.15

CHARGE POLLUANTE ENTRANTE : Flux en kg

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NO2	N-NO3	N-NH4	NGL	Pt
26/04	1083	446	957	461	105	0.022	2.6	74.3	107	11.3
11/05	1126	328	930	459	102	0.045	4.05	66.8	106	12.3
28/05	1441	493	1173	599	137	0.029	5.76	92.1	143	18.6
10/06	1289	498	1039	534	126	0.026	3.87	82.6	130	15.7

22/06	1553	559	1329	733	130	0.062	4.66	77.5	135	17.4
05/07	1232	593	1060	599	108	0.012	3.08	67.9	111	15.7
11/07	1244	539	1117	539	104	0.012	2.49	60.7	107	17.5
24/07	1199	381	771	410	101	0	3.6	70.7	104	12.5
08/08	1199	434	1041	585	94	0	1.2		95.2	13.8
27/08	1149	304	718	380	88.5	0.011	2.3	65.4	90.8	10.4
15/09	972	397	836	480	98	0.019	2.33	72.3	100	9.87
22/09	1059	592	1224	538	181	0	3.81		185	15.3
01/10	1138	413	1036	510						
21/10	1186	506	1160	512	125	0	5.93	64.2	131	15
01/11	1342	523	1227	617	131		5.9		136	17
20/11	1197	444	1119	508						
08/12	1415	638	1364	662						
16/12	5996	1553	3178	1991	311		24		335	46.6
Moyen	1490	536	1182	618	129	0.018	5.04	72.2	134	16.6
Mini	972	304	718	380	88.5	0	1.2	60.7	90.8	9.87
Maxi	5996	1553	3178	1991	311	0.062	24	92.1	335	46.6

Ratios

Charge polluante en kg / j de DBO5	536
Biodégradabilité : DCO / DBO5	2.2
Equilibre nutritionnel : DBO5 / N / P	DBO5:100 / NTK:24.2 / PT:3.1
Aptitude à la dénitrification : DBO5 / NTK	4.1

CHARGE POLLUANTE DU REJET : Flux en kg

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NO2	N-NO3	N-NH4	NGL	Pt
26/04	829	14.1	76.3	18.2	50.5	0.12	1.49	40.5	52.1	4.44
11/05	998	5.99	60.9	9.98	3.49	0.7	8.48	2	12.7	7.65
28/05	1253	7.52	78.9	21.3	6.14	0.11	8.52	2.51	14.8	12
10/06	1404	2.81	50.5	12.6	6.88	0.056	18.3	2.81	25.2	12
22/06	1618	3.24	53.4	11.3	3.4	0.032	6.96	3.24	10.4	15.9
05/07	1255	5.02	50.2	21.3	4.57	0.038	13.8	2.51	18.4	13.3
11/07	1254	2.51	26.3	7.52	4.05	0.025	11.3	2.51	15.4	13.7
24/07	1277	5.11	19.2	21.7	2.68	0.013	14	2.55	16.7	11.1
08/08	1279	2.56	32	6.4	2.69	0	8.31		11	6.04
27/08	1206	2.41	27.7	9.65	4.22	0.036	4.22	2.41	8.48	2.86
15/09	1028	3.08	19.5	20.6	10.8	0.01	2.26	2.06	13.1	1.73
22/09	1112	2.22	38.9	20	2.34	0.011	4.23		6.57	3.35
01/10	1152	2.3	42.6	13.8						
21/10	1199	1.2	22.8	12	2.52	0	4.44	2.4	6.95	1.65
01/11	1426	1.43	32.8	11.4	3.99		7.42		11.4	3.11
20/11	1271	2.54	26.7	8.9						
08/12	1521	4.56	60.8	12.2						
16/12	6313	12.6	50.5	12.6	22.1		27.1		49.2	7.07
Moyen	1522	4.51	42.8	14	8.69	0.089	9.39	5.95	18.2	7.73
Mini	829	1.2	19.2	6.4	2.34	0	1.49	2	6.57	1.65
Maxi	6313	14.1	78.9	21.7	50.5	0.7	27.1	40.5	52.1	15.9

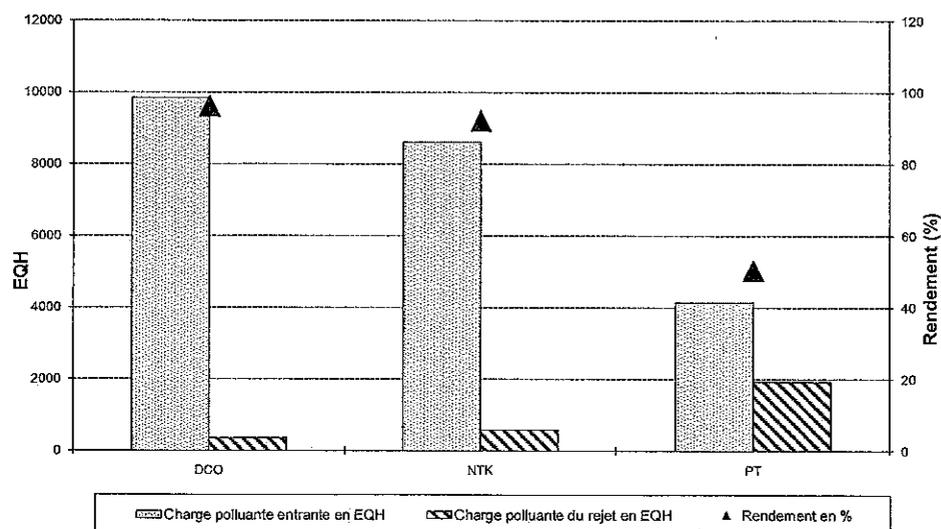
CONFORMITE des RESULTATS et RENDEMENT d'ELIMINATION

Rendement moyen d'élimination et conformité du rejet hors By-Pass

Date	DBO5		DCO		MEST		NTK		NGL		Pt	
	Concentration en mg / l et rendement en %											
26/04	17	96	92	90	22	95	60.9	37	62.8	36	5.36	48
11/05	6	98	61	93	10	98	3.5	96	12.7	86	7.67	30
28/05	6	98	63	92	17	96	4.9	95	11.8	88	9.58	26
10/06	2	>99	36	96	9	98	4.9	95	17.9	82	8.57	30
22/06	2	99	33	96	7	98	2.1	98	6.42	93	9.84	12
05/07	4	99	40	95	17	96	3.64	96	14.7	84	10.6	17
11/07	2	>99	21	98	6	99	3.23	96	12.2	86	11	22
24/07	4	99	15	98	17	95	2.1	98	13.1	85	8.66	17
08/08	2	99	25	97	5	99	2.1	97	8.6	89	4.72	59
27/08	2	99	23	96	8	98	3.5	96	7.03	91	2.37	74
15/09	3	99	19	98	20	96	10.5	90	12.7	88	1.68	83
22/09	2	>99	35	97	18	96	2.1	99	5.91	97	3.01	79
01/10	2	99	37	96	12	97						
21/10	1	>99	19	98	10	98	2.1	98	5.8	95	1.38	89
01/11	1	>99	23	98	8	98	2.8	97	8	92	2.18	83

20/11	2	>99	21	98	7	98						
08/12	3	99	40	96	8	98						
16/12	2	99	8	98	2	99	3.5	93	7.8	86	1.12	86
Moyen	3.5	99.1	33.9	96.1	11.3	97.3	7.46	92.1	13.8	85.2	5.85	50.3
Mini	1	96	8	90	2	95	2.1	37	5.8	36	1.12	12
Maxi	17	>99	92	98	22	99	60.9	99	62.8	97	11	89

Représentation Graphique :



BILAN ENERGETIQUE

Energie électrique consommée en kW / j

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
				1617	1695	1752	1543	1547	1679	1519	1221

Moyenne annuelle : 1572 kW / j

Année 2010 : kW / j

Ratio énergétique : 2.96 kW / kg de DBO5 éliminée

VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE

Date des visites de validation :

09/05/2011

29/08/2011

11/10/2011

Localisation du point de mesure :

Référence SANDRE	Description	Marque	Type
A6	Débitmètre électromagnétique (Q6-1)		
A6	Electrovanne à boues (P6-1)		
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-4)	ABB	Matières de Vidange
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-3)	ABB	Arrivée CHERVEUX
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-2)	ABB	Arrivée ECHIRE ST GELAIS
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-1)	ABB	Arrivée CHAURAY
A3	Préleveur automatique (P3-1)	ENDRESS HAUSER	ASP STATION 2000
A4	Débitmètre à ultra son (Q4-1)	ENDRESS HAUSER	FDU 91
A4	Préleveur automatique (P4-1)	Endress et Hauser	ASP STATION 2000

Mesure de Débit

Point SANDRE	Date	Ecart moyen sur hauteur (mm)	Ecart moyen sur débit (%)	Ecart moyen volume totalisateur (%)	Ecart moyen volume centralisation (%)
A4	29/08/2011	-2.1	-1.6	-0.44	-0.44

Echantillonnage

Point SANDRE	Date	Répétitivité Ecart sur le volume (%)	Vitesse d'aspiration Vitesse moyenne (m/s)
A3	09/05/2011	-1.67	1.69
A3	11/10/2011	0	1.38
A4	09/05/2011	0	1.72
A4	11/10/2011	0	1.56

ANNEXE 4

A4 - FACTURATION

Références du site : 000000K

Références de l'abonné : 00000

Adresse du Payeur : M OU MME Av de PARIS 79000 NIORT

Avis des sommes à payer n° 00000000000000M du 01/01/2010 au 31/12/2010

Éléments de l'avis des sommes à payer						
R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)						
		Ancien index		Nouvel index		Type
Compteur n° 000000000000 Site n° 00000000K		0		120		R
		Quantité	PU € HT	Coût € HT	Taux TVA	TVA (€)
		Total				
		€ TTC				
Collecte et traitement des eaux usées - S.R.						
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2010		365 j	0.08220	30.00	0	0.00
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 tarif du 01.01.2010		20 m3	1.2500	25.00	0	0.00
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2010		100 m3	1.6900	0.00	0	0.00
Total collecte et traitement des eaux usées						0.00
Organismes Publics						
Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2010		120 m3	0.18	21.60		0.00
Total Organismes Publics				21.60		0.00
Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis						245.60
Reste à payer sur les précédents avis						nc

Organismes publics : il s'agit d'une redevance perçue avec la facture d'eau et reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m³) est fixé par cet établissement public d'Etat).

Collecte et traitement des eaux usées: La redevance assainissement est perçue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

Symboles : -S.R. 2 ans (simple redevance deux ans) : redevance appliquée pendant ma période de raccordement au réseau ; S.R. (Simple Redevance) : Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement ; la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

D.R. (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme ou d'absence de contrôle.

Cette pénalité représente la double du montant de la redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

VOS NUMEROS D'URGENCE le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation.

Références du site : 000000K

Références de l'abonné : 00000

Adresse du Payeur : M O U M M E Av de PARIS 7900 0 NIORT

Avis des sommes à payer n° 000000000000 M du 01/01/2011 au 31/12/2011

Eléments de l'avis des sommes à payer		Ancien index		Nouvel index		Type	Volume
R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)							
Compteur n° 000000000000	Site n° 000000000K	0		120		R	120
		Quantité	PU € HT	Coût € HT	Taux TVA	TVA (€)	Total € TTC
Collecte et traitement des eaux usées - S.R.							
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2011		365 j	0.08383	30.60	0	0.00	30.60
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 tarif du 01.01.2011		20 m3	1.2700	25.40	0	0.00	25.40
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2011		100 m3	1.720	172.00	0	0.00	172.00
Total collecte et traitement des eaux usées						0.00	
Organismes Publics							
Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2010		120 m3	0.19	22.80		0.00	22.80
Total Organismes Publics				21.60		0.00	22.80
Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis							250.80
Reste à payer sur les précédents avis						nc	nc

Organismes publics : il s'agit d'une redevance perçue avec la facture d'eau et reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m3 est fixé par cet établissement public d'Etat).

Collecte et traitement des eaux usées : La redevance assainissement est perçue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

Symboles : -SR. 2 ans (simple redevance deux ans) redevance appliquée pendant la période de raccordement au réseau; S.R. (**Simple Redevance**) : Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

D.R. (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme sans absence de contrôle.

Cette pénalité représente double du montant de la redevance en application de l'article L1336 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

VOS NUMEROS D' URGENCE le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public où la continuité de service.

Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation

ANNEXE 5

A5 - LEGISLATION

LEGISLATION

L. 2224-5 *Loi n° 96-142 du 21 février 1996*

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

D. 2224-1 *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont définis par les annexes 5 et 6 du présent code.

D. 2224-3 *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés, complétés, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée. Il indique, dans une note liminaire :

La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;

Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnées aux annexes 5 et 6 du présent code.

D. 2224-4 *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

En cas de délégation du service public, les rapports annuels précisent la nature exacte des services délégués. Les indicateurs financiers relatifs aux recettes perçues distinguent la part revenant directement ou par reversement au délégataire, d'une part, et, d'autre part, à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale.

D. 2224-5 Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou leur adoption par celui-ci. Le public est avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire de chaque rapport annuel est adressé au préfet par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Décret 2007-675 du 2 Mai 2007

ANNEXE 6

A6 - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1° Les indicateurs techniques

- a) Communes dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg par jour : les indicateurs du programme d'assainissement défini à l'article 16 du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 ;
- b) Autres communes : le nombre d'habitants raccordés à une station d'épuration, la capacité de cette station, le nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement non collectif.

c)

2° Les indicateurs financiers

a) *Le prix de l'assainissement*

1. Les différentes modalités de tarification selon les types d'usagers raccordés, les modalités d'évolution et de révision de cette tarification ;
2. L'ensemble des éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau en distinguant :

La rémunération du service public de l'assainissement :

Soit dans le cas d'une facturation binôme ou proportionnelle au volume consommé, l'abonnement annuel, le prix au mètre cube consommé, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale

Soit, dans le cas d'une tarification forfaitaire, le montant du forfait et le volume correspondant, le prix du mètre cube supplémentaire, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale,

- la redevance de l'agence de l'eau,
- le cas échéant, la taxe Voies navigables de France,
- le cas échéant, les autres taxes ou redevances,
- la TVA ;

3. La présentation d'une facture d'eau calculée au 1^{er} janvier de l'année précédant la présentation du rapport, pour une consommation de référence définie par l'INSEE. Cette présentation décomposera la facture entre les éléments définis au 2 et fera apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Pour chacun des éléments ayant connu une variation, le rapport présentera les facteurs explicatifs tels l'amortissement des investissements à la charge de la collectivité ou du délégataire et les frais de fonctionnement des nouveaux ouvrages du service.

b) Les autres indicateurs financiers :

Les recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'assainissement (transport et traitement d'eaux usées en provenance de services voisins, diverses prestations offertes aux abonnés...) ;

Le cas échéant, la prime pour épuration de l'agence de l'eau ;

L'encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette ;

La liste et le montant financier des travaux réalisés pendant le dernier exercice, programmés pour l'exercice en cours, ou envisagés pour les exercices ultérieurs, et le mode de dévolution des travaux.

ANNEXE 7

A7 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD A7)

Rapport Développement durable 2011 CAN – Grille d'analyse des politiques publiques au regard du développement durable ^(DD A7)

FINALITES TRANSVERSALES AUX ENJEUX SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET ECONOMIQUES

<p>Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique</p>	<p>Intégration d'un critère énergétique dans le choix des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique moindre - Meilleur rendement <p>Installation de panneaux solaires (eau chaude) <i>PELLE-CHAT</i> Récupération de la chaleur (chauffage bâtiments) <i>PELLE-CHAT</i> Puits canadien Recherche de sites adaptés à la mise en place de panneaux photovoltaïque Gestion et traitement adapté localement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction du poids des déchets - Limiter le transport - Traitements des matières de vidange, boues, graisses et valorisation (limiter l'incinération) - Centrifugation & compostage <i>GOILARD, FONTENAY-RR, ST GELAIS</i>
<p>Finalité 1 : Indicateurs</p>	<p>1. <i>Pompes à meilleur rendement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>PR LES COMBES/CHAURAY(2011 ?)</i> Temps de fonctionnement : 1643 → 1140 h/an Energie absorbée : 32696 → 22334 kW/h/an Eco. d'énergie : 10362 kW/h/an Eco. financier : 342 €/an - <i>LA GARE/VOUILLE (2010)</i> Temps de fonctionnement : 876 → 526 h/an Energie absorbée : 4292 → 3259 kW/h/an Eco. d'énergie : 1034 kW/h/an Eco. financier : 83 €/an - <i>PR LES VAISSEAU/NIORT (2011)</i> Temps de fonctionnement : 2556 → 1256 h/an Energie absorbée : 6390 → 5401 kW/h/an Eco. d'énergie : 989 kW/h/an Eco. financier : 79 €/an - <i>PR LA BROCHE/NIORT (2011 ?)</i> Temps de fonctionnement : 1643 → 1140 h/an Energie absorbée : 32696 → 22334 kW/h/an Eco. d'énergie : 10362 kW/h/an Eco. financier : 342 €/an - <i>FILLAUDEAU/NIORT (2011)</i> Temps de fonctionnement : 511 → 445 h/an Energie absorbée : 843 → 770 kW/h/an Eco. d'énergie : 74 kW/h/an Eco. financier : 6 €/an - <i>PR LA ROCHELLE/NIORT (2010)</i> Temps de fonctionnement : 2190 → 3032 h/an Energie absorbée : 111690 → 73685 kW/h/an

	<p>Eco. d'énergie : 38005 kW/h/an Eco. financier : 1330 €/an ECO. D'ENERGIE TOTALE : 60826 kW/h/an</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Nombre de consultations ayant un critère énergétique ou environnemental 3. Economie d'électricité (kw/an) 4. Economie de carburant ? 5. Elimination du phosphore (30 à 40%) par voie biologique (Stress bactérien) : GOILLARD et PELLE-CHAT 6. Traitement de l'air par voie biologique (tourbe) : PELLE-CHAT 7. Poste de refoulement pneumatique (à voir) : ECHIRE 8. Filtres plantés de roseaux (boues) : ST-MAXIRE et ARÇAIS 																							
<p>Finalité 2 : Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</p>	<p>Utilisation d'eau industrielle pour les besoins « non nobles » Limitation de l'utilisation de produits chimiques Limitation de l'eutrophisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement systématique de l'azote de du phosphore <p>Préservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la qualité de l'eau de la Guirande - Proposition de solutions permettant de reconquérir le milieu - Aménagements paysagers <p>Limitation de la consommation d'espaces agricoles (choix de traitement) Protection de la ressource en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les travaux ayant un impact sur : La ressource en eau potable Les zones/milieus sensibles <p>Réemploi des matériaux extraits lors des travaux</p>																							
<p>Finalité 2 : Indicateurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 9. Consommation d'eau industrielle (m³/an) : 116 984 – GOILLARD, 4 585 – FONTENAY-RR, 7 303 – PELLE-CHAT 10. Traitements biologiques utilisés : cf Finalité 1 : Indicateurs 5, 6, 7, 8 11. Risque d'eutrophisation : <table border="1" data-bbox="440 1391 1414 1608"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>GOILLARD</th> <th>PELLE-CHAT</th> <th>FONTENAY-RR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">NGL</td> <td>Rdt (%)</td> <td>80</td> <td>80</td> <td>89</td> </tr> <tr> <td>Quantité REJETE (kg/l)</td> <td>111</td> <td>12*</td> <td>3**</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">P total</td> <td>Rdt (%)</td> <td>90</td> <td>80</td> <td>93</td> </tr> <tr> <td>Quantité REJETE (kg/l)</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>0.2</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">* Issus de 13 bilans 24h ** Issus de 4 bilans 24h</p> <ol style="list-style-type: none"> 12. Traitement de l'azote et du phosphore est systématique (même sans normes de rejets établies – petites stations) 13. Montant des travaux situés en zone de périmètre de protection de captage, zone sensible (step et réseau st maxire, réseau arçais, réseaux epannes) 			GOILLARD	PELLE-CHAT	FONTENAY-RR	NGL	Rdt (%)	80	80	89	Quantité REJETE (kg/l)	111	12*	3**	P total	Rdt (%)	90	80	93	Quantité REJETE (kg/l)	6	7	0.2
		GOILLARD	PELLE-CHAT	FONTENAY-RR																				
NGL	Rdt (%)	80	80	89																				
	Quantité REJETE (kg/l)	111	12*	3**																				
P total	Rdt (%)	90	80	93																				
	Quantité REJETE (kg/l)	6	7	0.2																				

<p>Finalité 3 : Cohésion sociale</p>	<p>Tarification progressive Accompagnement social des usagers en difficulté Sensibilisation, communication, conseil, information...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle de l'eau - Fonctionnement des STEP - Consommation d'eau - Assainissement non collectifs - Visites pédagogique des STEP <p>Participations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions publiques - Porte ouvertes - Salon de l'habitat/environnement <p>Interventions d'une entreprise d'insertion professionnelles/prestations & accueil de stagiaire</p>															
<p>Finalité 3 : Indicateurs</p>	<p>14. <i>Tarifs pour les 20 premiers m³ : 1.27€/ m³</i> 15. <i>Montant annuel alloué à l'accompagnement social : 30 000€</i> 16. <i>Communication :</i></p> <table border="1" data-bbox="445 775 1417 981"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de visites</th> <th>Nombres de participants (~25/groupe)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2008</td> <td>31</td> <td>775</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>25</td> <td>625</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>25</td> <td>550</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>25</td> <td>625</td> </tr> </tbody> </table> <p>17. <i>Nombre de réunions publiques et de participations à des manifestations diverses</i> 18. <i>Nombre de stagiaires (23) et d'apprentis (2) en formation</i> 19. <i>Nombre/montant des prestations (insertion professionnelle)</i></p>		Nombre de visites	Nombres de participants (~25/groupe)	2008	31	775	2009	25	625	2010	25	550	2011	25	625
	Nombre de visites	Nombres de participants (~25/groupe)														
2008	31	775														
2009	25	625														
2010	25	550														
2011	25	625														
<p>Finalité 4 : Epanouissement des êtres Humains</p>	<p>Améliorer la salubrité publique Accueil de nombreux usagers. Répondre à l'ensemble des questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Factures - Raccordement - ANC/AC - ... <p>Programme interne de perfectionnement écrit/calcul Formations</p>															
<p>Finalité 4 : Indicateurs</p>	<p>20. <i>Nombre de foyers raccordés ? /an</i> 21. <i>Evaluation du nombre d'aides individuelles ? /an</i> 22. <i>Nombre de formations internes ? /an</i></p>															
<p>Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables</p>	<p>Choix de types et de modalités de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des sous produits de traitement - Traitement des déchets externes aux services - Traitements des matières de vidanges - Compactage des refus de dégrillage <p>Valorisation des déchets (boues et déchets verts) Pédagogie/visites STEP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux déchets - « haltes aux lingettes » 															

Finalité 5 : Indicateurs	<p>23. Quantités de graisses traitées : 1635 m³</p> <p>24. Quantités de matières de vidanges traitées : 5986 m³</p> <p>25. Quantités de sous-produits non valorisables (dégrillage) : 182.43 t</p> <p>26. Quantités de boues produites : 6683 t – 100% des boues sont valorisées pour l'agriculture</p> <p>27. Période d'arrêt en 2010 : 0 jour</p> <p>28. Sensibilisation/pédagogie cf Finalité 3 : Indicateurs 16</p>
-----------------------------	---

PRINCIPES CONSTITUANTS LES ELEMENTS DETERMINANTS DANS LA CONDUITE D'UNE DEMARCHE

Principe 1 : Stratégie d'amélioration continue	<p>Analyses des rejets de STEP régulières, suivi de la qualité des rejets. Participation au suivi de la qualité des rivières. L'auto-contrôle fait l'objet de vérifications qualitatives par un organisme extérieur (SAMAC 79) Investissements systématiques pour le renouvellement des réseaux Réalisation (CAN ou entreprise externe) quotidiennes de contrôles et de diagnostics sur les réseaux (AC & ANC) et système d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions & conseils pour les particuliers/usagers - Détermination des zones à prioriser pour le renouvellement <p>Suivi des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compactage des remblais - Tests d'étanchéités - Inspections (pendant/après) <p>Mise en service d'une station d'épuration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifications des garanties de traitement (qualitatif & quantitatif) - Vérifications de la consommation d'énergie - Les consommations font l'objet d'un suivi régulier <p>Mis en service d'équipements de métrologie pour mesurer les rejets au milieu naturel d'eaux usées (par trop plein) non traitées</p>
Principe 2 : Participation	<p>Réunions avec les élus communaux ou le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiques d'assainissement non collectif - Réalisation de la desserte en assainissement collectif de nouveaux secteurs <p>Réunions publiques (personnes concernées) Informers la Mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus de chantier - Résultats généraux des diagnostics <p>Liste d'usagers dont l'assainissement non collectif nécessite une réhabilitation urgente</p>
Principe 3 : Organisation du pilotage	<p>Vice président en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif - Assainissement collectif - Eaux pluviales <p>Le programme d'investissement d'assainissement collectif a fait l'objet</p>

	<p>d'un programme pluriannuel d'investissement PPI (hiérarchisé selon les obligations réglementaire et la préservation du milieu)</p> <p>Le programme annuel est réexaminé lors de plusieurs réunions avant chaque vote de budget</p> <p>Les évolutions impactant sur le PPI ou le fonctionnement du service font l'objet de présentations en comité opérationnel et/ou bureau de la CAN</p> <p>Le programme d'investissement du pluvial fait l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau PPI</p> <p>Organisation de la planification des diagnostics d'assainissement non collectif</p>
<p>Principe 4 : Transversalité des approches</p>	<p>Participations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-compostage boues-déchets verts (régis des déchets ménagers) - Etude qualité Guirande – <i>Pilotage : élus CAN, CG, AELB, CC, PLAINE DE COURANCE, PRAHECQ, IIBSN, fédération de PECHE, ONEMA</i> - Etude compétence Pluvial - Comité de pilotage relatif au suivi des actions des périmètres de protection – <i>Syndicat des eaux du VIVIER, SMEPDEP de la COURANCE</i> - Homogénéisation des pratiques ANC, charte de qualité sur l'ANC et schéma départemental d'élimination des matières de vidange – <i>CG79</i> - Réunions de coordination des travaux des communes <p>Informers les autres concessionnaires/acteurs lors des programmations de travaux</p>
<p>Principe 5 : Evaluation partagée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel d'activité - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service assainissement - Transmission des données à l'observatoire de l'eau et de l'environnement (accessibles sur internet) <p>Transmission aux commissions consultatives des services publics</p> <p>Publication sur internet (www.agglo-niort.fr)</p> <p>Présentation et délibération à la CAN et dans les communes (+3500h)</p>

ANNEXE 8

A8 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code fiche	Rapport du Maire – Décret et arrêté du 2 Mai 2007 Liste récapitulative des indicateurs de performance	Référence rapport annuel ou réponse directe
	Indicateurs descriptifs des services	
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	B. 2
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	B. 2
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	B 1-d
D 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Annexe 4
	Indicateurs de performance	
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (abonnés avec réseau/abonnés en zone AC)	
P 202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	B 1 – b
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (<i>admissions en non-valeur votées en 2011 – compte 654 + prévision 30 000€ pour aide au paiement des factures</i>)	156 665 €
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,003 %
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	N.C.
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (calcul fait sur 2008-2009-2010)	<0,05%
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	B 1 –b
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (CRD au 31déc. / épargne brute)	10,8 ans
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non transmis par trésorerie
P 258.1	Taux de réclamations	N.C.
	Service public de l'assainissement non collectif	
	Indicateurs descriptifs des services	
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	B. 3
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	70
	Indicateurs de performance	
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	B. 3

N.C. : non comptabilisé

